



SABAM

Rapport annuel 2007

Table des matières

1. Mot du Président et du Directeur général	1
2. Présentation de la SABAM	4
3. Structure de gestion	5
4. Flux financiers	7
5. Rapport des activités	9
6. Activités culturelles – fonds culturel	27
7. Rapport financier	29
8. Annexes	43

Rapport du Conseil d'Administration

présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008

SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS
« SABAM » S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social :
Rue d'Arlon 75-77
1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11
Fax : +32 (0)2 231 18 00
Site Internet : <http://www.SABAM.be>

TVA-BE 0402.989.270 - RPM Bruxelles



Mot du Président et du Directeur général

1. Mot du Président et du Directeur général



Jacques Lion,
Directeur
général



Stijn
Coninx,
Président

Cher Associé,

Une fois n'est pas coutume, le rapport annuel de notre Société vous est soumis cette année sous la forme d'un journal. Véritable tableau de bord de l'activité quotidienne de tous nos collaborateurs, il vous invite, d'une manière inhabituelle, à

prendre connaissance des résultats de l'année 2007.

Clin d'œil furtif à une certaine presse qui ne nous a pas épargnés dans le cadre de certains dossiers, nous nous devons d'y répondre « en la forme » d'une manière originale, créative et positive.

Vous constaterez à la lecture de votre Journal que l'année 2007 est un grand cru sur le plan des flux financiers de l'entreprise. Le rapport des activités juridiques et opérationnelles est riche en informations pertinentes et en résultats positifs dans la plupart des rubriques de perception et de répartition des droits.

Ce résultat est historique en ce qu'il dégage un pourcentage de frais de **10,26 %** sur un chiffre d'affaires de **231.036.074 €**, alors qu'en

1997, ce pourcentage s'élevait à **22,54 %** sur un chiffre d'affaires de **85.927.000 €**.

La recherche permanente de nouveaux outils de gestion contribue à maintenir la performance de l'entreprise. Ce long chemin parcouru ne doit cependant pas nous faire perdre de vue, et nous n'avons jamais eu de cesse de le redire dans chaque rapport annuel, que rien n'est acquis, que notre environnement change et ne cessera d'évoluer vers de nouveaux business model.

Mot du Président et du Directeur général (suite de la première page)

L'abandon du concept traditionnel de territorialité au profit de l'adoption de normes de concurrence transnationales par la Commission européenne, accentuée par la mobilité transfrontalière exponentielle des œuvres, exige aujourd'hui qu'un nouveau modèle économique de gestion collective transfrontalière dans le domaine des services de musique en ligne soit mis en place. Ce, même si la diffusion traditionnelle des œuvres reste et restera quelques années encore la première source de revenus des Auteurs. Gérer, c'est prévoir et anticiper ces nouvelles formes de consommation.

Dans cette perspective, la création par la SABAM le 14 janvier 2008 d'une Société filiale pour l'Octroi de Licences paneuropéennes pour l'utilisation En ligne d'œuvres de Musique (SOLEM) répond, dans sa forme juridique et dans son fond, à une recommandation de la Commission européenne en 2005, à savoir : un modèle économique qui s'appuie sur le réseau existant en vertu duquel toutes les sociétés d'auteurs européennes ont l'opportunité de fournir à l'utilisateur qui le désire des licences paneuropéennes couvrant le répertoire mondial.

Faire le choix d'un modèle de gestion nouveau, qui garantit la pérennité de l'entreprise et de ses associés, le respect des intérêts des éditeurs majors, et qui facilite la vie des grands utilisateurs d'œuvres dans un espace concurrentiel intégré au réseau CISAC, n'est-ce pas là le défi qui est relevé ?

Et bien non ! Alors que la Commissaire européenne à la concurrence Nelly Kroes se déclarait le **15 janvier 2008** favorable à des solutions qui permettent au consommateur de bénéficier d'un véritable marché unique pour les téléchargements musicaux, il semble que garantir la dimension culturelle de la réalité européenne par le choix de modèles économiques respectueux de tous les ayants droit et des petites et moyennes sociétés d'auteurs qui les représentent, ne rencontre pas l'adhésion de tous nos « partenaires » naturels, qu'ils soient sociétés d'auteurs ou éditeurs majors.

D'importantes réunions sont prévues ce mois de juin dans le cadre de la CISAC. Puissent-elles ne pas nous fermer la porte de la gestion collective de l'univers numérique au profit de quelques-uns plus puissants.

Développer une vision européenne à l'horizon 2008-2012 est, certes, une ambition importante, mais insuffisante sans qu'il faille l'associer à une réflexion stratégique sur le court, le moyen et le long terme pour notre Société, dans sa dimension nationale, par la consolidation de ses acquis sur le marché belge.

Comme nous l'avions annoncé dans notre rapport 2006, le choix d'une réorganisation interne, basée sur un modèle de gestion, approprié en 1999, fondé sur des flux individuels et des flux collectifs, est remis en question.

L'approche d'une organisation nouvelle de notre Société en termes de productivité, de qualité de services rendus aux membres et de réduction des coûts est sur les rails depuis le 1er janvier 2008.

Ce projet, baptisé ALLEGRO, sera mené pendant 32 semaines par l'ensemble du personnel de la Société, sa direction, ses cadres et ses employés. L'amélioration de la performance devra se traduire par l'optimisation de notre organisation interne en termes de renforcement de nos outils de management et d'adaptation de

notre modèle de fonctionnement, tant dans le cadre de nos activités actuelles que futures, dans la perspective évidente d'une politique d'alignement de nos coûts sur ceux de nos principaux concurrents.

Enfin, cher Associé, nous sommes heureux et fiers de vous annoncer en primeur que la proposition de loi de Philippe Monfils, visant à modifier et à clarifier le régime fiscal des droits d'auteur en introduisant, entre autres, un précompte libératoire de 15 %, a été intégrée dans l'accord gouvernemental défendu par le Premier ministre.

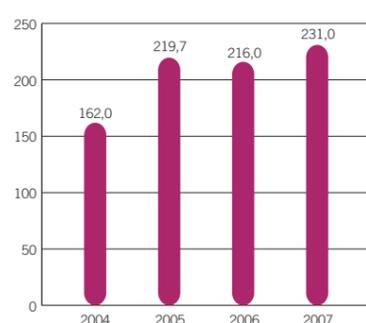
Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une initiative de la SABAM présentée le 26 octobre 2005 et défendue par notre directeur financier le 20 février 2008 devant la Commission des Finances du Sénat.

Soyez assuré, cher Associé, que, si la gestion collective des droits d'auteur est un métier exigeant, sérieux et difficile, ceux qui en ont la charge à la SABAM restent vigilants et respectueux des intérêts de tous.

Chiffres clés

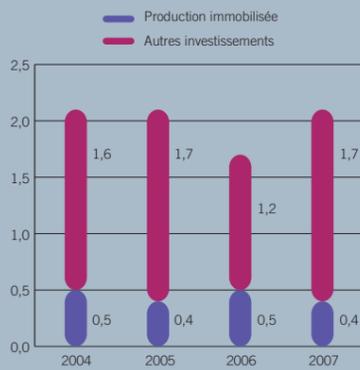
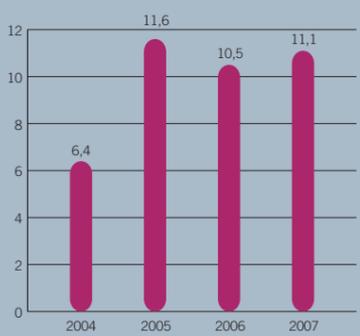
Une croissance de 7 % du chiffre d'affaires, une diminution des frais nets de 3,8 % et une progression de plus de 8 % des droits nets à répartir, tels sont les chiffres clés qui illustrent les résultats de la SABAM en 2007.

Evolution du chiffre d'affaires (en millions d' €)



(en millions d' € sauf indication contraire)	2007	2006	2005	2004
RÉSULTATS D'EXPLOITATION (SELON MODÈLE BNB)				
Perceptions droits d'auteur	231,0	216,0	219,7	162,0
Produits financiers	11,1	10,5	11,6	6,4
Frais d'exploitation	36,8	35,8	34,8	33,5
RÉSULTATS (SELON LES FLUX FINANCIERS)				
Recettes nettes	224,6	210,4	214,7	156,9
Frais nets	23,0	23,9	23,8	24,4
Droits nets à répartir	201,6	186,5	190,9	132,5
STRUCTURE BILANTAIRE				
Fonds propres	2,5	3,2	2,7	2,1
Fonds de roulement net (1)	2,9	3,8	3,2	-4,1
CASH-FLOW ET INVESTISSEMENTS				
Cash-flow net courant (2)	209,5	194,1	203,9	142,7
Amortissements	2,1	2,1	2,1	2,4
Investissements	1,7	1,7	2,1	2,1
Personnel (converti plein temps)	312,6	316,5	320,4	286,6
RATIOS (EN %)				
Pourcentage des frais	10,3%	11,4%	11,1%	15,5%

(1) Actifs circulants - dettes - (2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

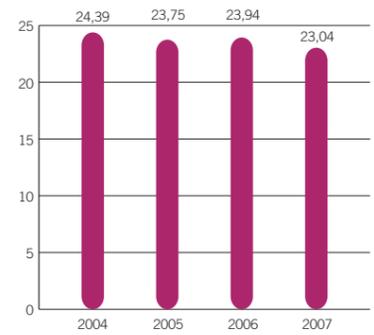
Investissements
(en millions d' €)Produits financiers
(en millions d' €)

Les charges nettes

Les charges nettes diminuent de 3,8 % en 2007 pour atteindre 23 millions €.

Cette belle performance s'explique par la progression des recettes dans pratiquement toutes les rubriques de droits, la maîtrise des coûts combinée aux excellents résultats financiers.

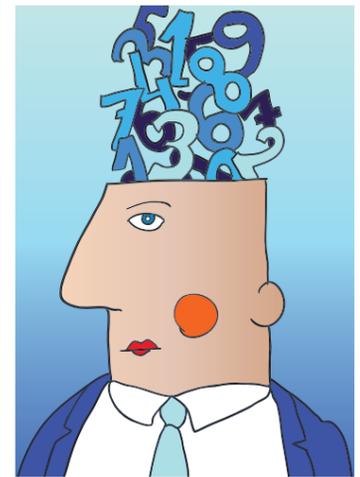
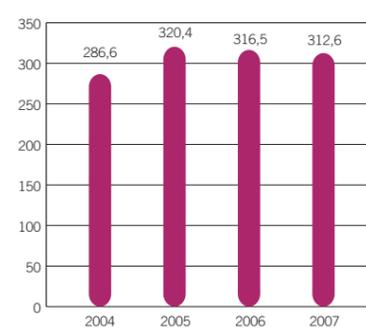
Frais nets (en millions d' €)



Le personnel

A la clôture de l'exercice, l'effectif comptait 312,6 équivalents temps plein (ETP).

Personnel (ETP)



Les recettes

Le chiffre d'affaires s'élève à 231.036.000 €, ce qui correspond à une progression de 7 % par rapport à 2006. Cette hausse résulte des faits principaux suivants :

Les perceptions individuelles :
+ 4,9 %
(+ 6.300.000 €)

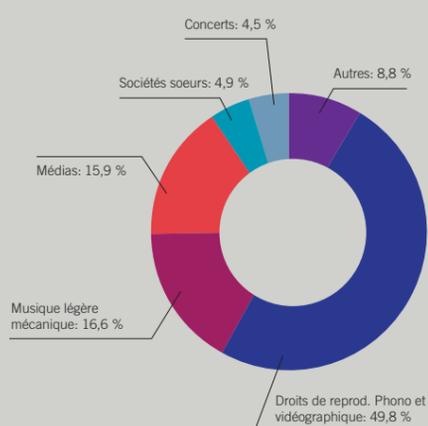
La belle progression des perceptions centralisées du marché étranger dans le secteur des droits mécaniques (+ 9,7 %) a été en partie compensée par la baisse des perceptions de droits mécaniques contractuelles (- 11,3 %) et occasionnelles (- 6,2 %) confirmant ainsi la crise du secteur.

Les perceptions collectives :
+ 13,6 %
(+ 10.300.000 €)

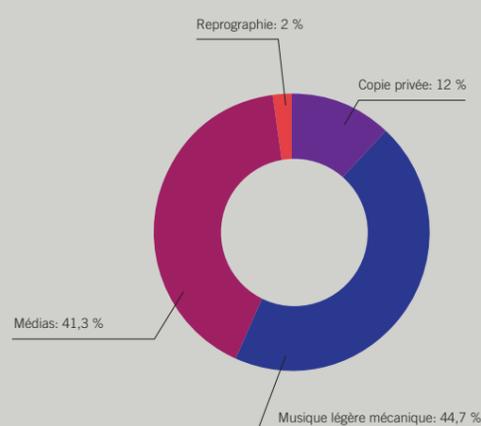
Les droits arriérés en copie privée (+ 315 % ou 7.900.000 €) et la musique mécanique (+ 4,2 % ou + 1.500.000 €) justifient la progression de cette rubrique de droits.

Les sociétés sœurs :
- 11,6 %
(- 1.500.000 €)

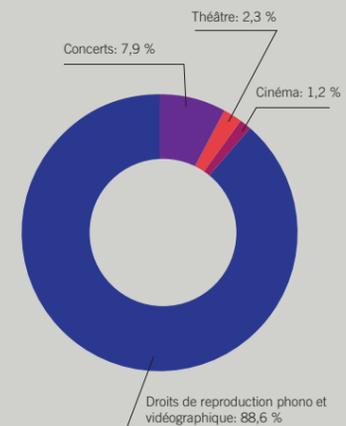
Les droits mécaniques (- 14,2 %) et audiovisuels (- 81 %) influencent défavorablement les perceptions provenant de l'étranger.

Ventilation des perceptions 2007
par source directe de revenus

Ventilation des perceptions collectives



Ventilation des perceptions individuelles



2. Présentation de la SABAM

Organisme privé, la SABAM est une société de gestion au sens de l'article 65 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Officiellement reconnue par le ministère de la Justice et habilitée à exercer ses activités sur le territoire belge par arrêté royal du 1er septembre 1995, elle est aujourd'hui l'entreprise culturelle la plus importante et l'unique

société multidisciplinaire en Belgique.

Ses associés sont actifs dans diverses disciplines artistiques, lesquelles sont mentionnées à l'article 10 des statuts et sont subdivisées selon les huit catégories d'œuvres suivantes : œuvres musicales ; œuvres dramatiques et dramatico-musicales ; œuvres chorégraphiques ; œuvres audiovisuelles ; œuvres

radiophoniques ; œuvres du domaine des arts visuels ; œuvres photographiques et graphiques ; œuvres littéraires.

La mission de la SABAM réside dans la perception et la répartition, l'administration et la gestion collective, dans l'acception la plus large du terme, de l'ensemble des droits d'auteur de ses associés, de ses mandants et de sociétés correspondantes.

La gestion des droits ne se limite pas au territoire belge. En vertu d'accords de réciprocité conclus avec des sociétés de gestion établies à l'étranger, la SABAM est représentée quasiment dans le monde entier. De plus, elle est statutairement autorisée à intervenir directement dans les pays de l'Union européenne.



Présentation de la SABAM

3. Structure de gestion



La SABAM est une société civile coopérative à responsabilité limitée des associés. Ceux-ci sont représentés dans les organes statutaires de la société, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Gestion Journalière, les Collèges et les Commissions.

Dans le cadre de la stratégie telle que définie par le Conseil d'Administration, l'administration, placée sous la conduite du Directeur général, exerce les activités de l'entreprise. Les compétences du Directeur général sont fixées par décision du Conseil d'Administration et publiées au Moniteur Belge.

Structure de gestion

3.1. Organes statutaires

3.1.1. Assemblée générale

L'Assemblée générale, constituée des associés de la SABAM auteurs, compositeurs et éditeurs, est compétente pour toutes les matières qui lui sont réservées spécifiquement par la loi ou ses statuts, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration.

3.1.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion de la société au sein duquel est définie la stratégie garantissant la pérennité de l'entreprise. Le Conseil d'Administration décide notamment de l'éventuelle adhésion à des groupements internationaux, de la politique tarifaire, de la politique

d'investissement dans les limites d'un budget qu'il approuve. Ce budget est préparé par le Comité de Direction et est soumis au contrôle du Comité des Comptes.

Le Conseil d'Administration rend compte à l'Assemblée générale qui l'a élu.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président	M. Jacques Leduc
Administrateurs Délégués	M. Paul Louka M. Johan Verminnen
Vice-Présidents	M. Pierre Coran Hans Kusters Music S.A. (représentant : M. Hans P. Kusters)
Secrétaires	M. Michel Herr M. Jan Van Landeghem
Administrateurs	M. Dirk Brossé M. Robert Cogoi M. Stijn Coninx (Président à partir du 1er janvier 2008) Adasong Productions asbl (représentant : M. André D'Anjou) M. Timothy Hagelstein M. John Terra EMI Music Publishing Belgium nv (représentant : M. Guy Van Handenhove) M. Jacques Viesvil M. Ignace Cornelissen

Depuis le 1er janvier 2008, le baron Coninx succède au chevalier Leduc à la présidence du Conseil d'Administration. M. Robert Janssens a été coopté pour achever le mandat d'administrateur de M. Leduc.

Enfin, au niveau de l'aile francophone, M. Michel Herr assume la fonction de Vice-Président tandis que M. Pierre Coran est désormais Secrétaire.

Directeur général	M. Jacques Lion
Juristes	Mme Carine Libert, Secrétaire générale – juriste d'entreprise Me Daniel Absil, Avocat

3.1.3. Comité de Gestion Journalière

Afin d'optimiser la dynamique d'entreprise, le suivi de la gestion journalière est confié au Comité de Gestion Journalière. Ce Comité est composé du Président du Conseil d'Administration, des Administrateurs Délégués, du Directeur général et de la Secrétaire générale.

3.1.4. Comité de Direction

La direction stratégique, financière et opérationnelle est confiée au Comité de Direction, présidé par le Directeur général. Il est composé de la Secrétaire générale et des directeurs exécutifs.

3.1.5. Collèges et Commissions

En raison de son caractère pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration organise en son sein deux

Collèges composés d'Administrateurs relevant des disciplines concernées et de deux membres non-Administrateurs élus par l'Assemblée générale. Il s'agit du Collège des droits musicaux et du Collège des droits dramatiques, littéraires, audiovisuels et arts visuels. Les deux Collèges, présidés par le Président du Conseil d'Administration, traitent des sujets opérationnels dans la discipline qui les concerne et formulent des propositions à l'attention du Conseil d'Administration.

Trois Commissions sont compétentes en matière de classification d'œuvres, à savoir : la Commission Classification Musique, la Commission Classification textes et œuvres audiovisuelles et la Commission Arrangements sur le domaine public. Le contrôle des demandes d'affiliation est assuré par la Commission Admissions.

La vérification des programmes est assurée par la Commission des Programmes.

3.2. Audit interne

L'audit interne contribue à la réalisation des objectifs de la SABAM par l'évaluation systématique et méthodologique de son fonctionnement, et par la formulation de recommandations en matière de :

- 1 gestion des risques ;
- 2 système de contrôle interne ;
- 3 système de qualité.

La SABAM a confié la fonction d'audit interne à une entreprise externe, la société PricewaterhouseCoopers (PwC), laquelle apporte une valeur ajoutée sur le plan de la compétence requise ainsi que la nécessaire garantie d'indépendance.

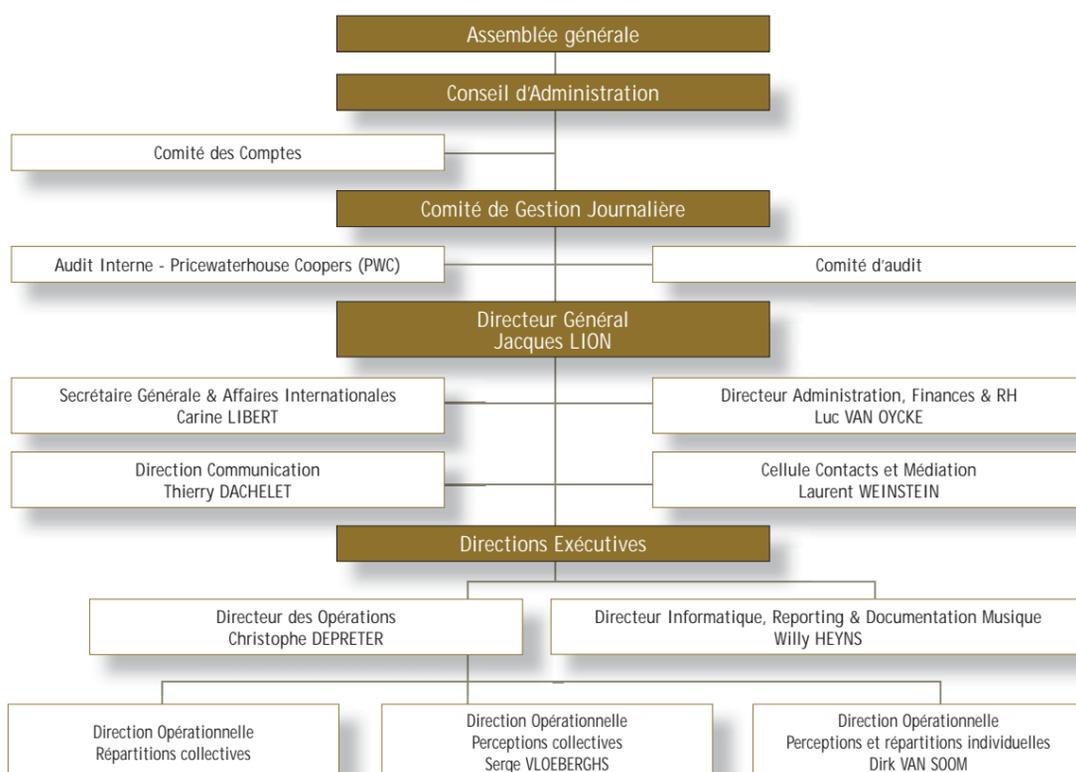
L'externalisation de la fonction d'audit interne s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de gouvernance d'entreprise et permet à la SABAM de se doter d'un outil de gestion approprié, évaluant l'efficacité et l'efficacités des services qu'elle preste dans le cadre de ses activités.

Audits internes réalisés en 2007

- 1 Suivi des audits de la répartition collective ;
- 2 Réconciliation des réserves comptables et opérationnelles.



Jacques Lion, Directeur général et Stijn Coninx, Président



Conclusion

La structure d'entreprise de la SABAM, telle que décrite ci-avant, est reproduite de manière synoptique dans l'organigramme suivant :

www.SABAM.be

4. Flux Financiers



	2007	2006	Différence	%
A. DROITS D'AUTEUR	231 036 075	215 966 993	15 069 081	7,0%
Perceptions individuelles	133 676 934	127 411 790	6 265 144	4,9%
Perceptions collectives	86 020 564	75 724 638	10 295 926	13,6%
Sociétés soeurs	11 338 576	12 830 565	-1 491 989	-11,6%
B. AUTRES RECETTES	2 625 645	2 891 186	-265 542	-9,2%
Revenus financiers CES	2 427 906	2 609 797	-181 891	-7,0%
Revenus financiers PAB	18 732	16 012	2 719	17,0%
Autres produits d'exploitation CES	0	113	-113	-100,0%
Autres produits d'exploitation PAB	179 007	265 264	-86 257	-32,5%
C. TRANSFERTS	9 052 230	8 437 475	614 755	7,3%
1. CES de la SABAM	8 854 491	7 876 664	977 827	12,4%
2. PAB de la SABAM	197 739	560 811	-363 072	-64,7%
D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)	224 609 489	210 420 704	14 188 785	6,7%
E. CHARGES	38 629 016	38 322 926	306 089	0,8%
Services et biens divers	12 142 483	12 071 522	70 961	0,6%
Rémunérations, charges soc., pensions	21 268 232	20 397 956	870 276	4,3%
Production immobilisée	-445 202	-492 371	47 169	-9,6%
Amortissements	2 066 584	2 136 314	-69 730	-3,3%
Réduction de valeur sur créances	462 068	417 298	44 769	10,7%
Provisions pour risques et charges	-244 238	-337 549	93 311	-27,6%
Autres charges d'exploitation	1 163 293	1 234 685	-71 392	-5,8%
Charges financières	2 215 796	2 895 070	-679 274	-23,5%
Charges exceptionnelles			0	-
Impôt sur le résultat			0	-
F. DEDUCTION DES CHARGES (-)	15 592 255	14 385 118	1 207 138	8,4%
Charges CES de la SABAM	914 369	2 486 735	-1 572 366	-63,2%
Charges PAB de la SABAM	505 354	515 464	-10 111	-2,0%
Autres produits d'exploitation SABAM	4 016 358	3 882 070	134 288	3,5%
Produits financiers SABAM	8 625 752	7 895 406	730 345	9,3%
Mouvements des réserves	697 990	-455 320	1 153 310	-253,3%
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	832 432	60 761	771 671	1270,0%
G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)	23 036 761	23 937 809	-901 048	-3,8%
% sur recettes nettes (G/D)	10,26%	11,38%		
H. SOLDE DES DROITS NETS À RÉPARTIR (D-G)	201 572 729	186 482 896	15 089 833	8,1%

Le tableau des flux financiers, prescrit par l'article 38 du règlement général 2007, permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants

comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion : la part

prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition.

L'année 2007 fait apparaître un

pourcentage de frais de 10,26 % par rapport à 11,38 % en 2006.

En résumé, nous obtenons le résultat net suivant :

	2007	2006	Différence	%
Recettes nettes	224 609 489	210 420 704	14 188 785	+ 6,7 %
Coûts nets	23 036 761	23 937 809	- 901 048	- 3,8 %
Pourcentage de frais réels	10,26 %	11,38 %		

Après avoir légèrement augmenté de 0,8 % en 2006, les coûts nets diminuent de 3,8 % en 2007 et sont en deçà du budget initial de 9 %. Ces bons résultats s'expliquent principalement par la progression des recettes dans pratiquement toutes les rubriques de droits, la maîtrise des frais généraux, la comptabilisation d'une reprise sur provision et par l'augmentation des revenus financiers déduits des charges.

Les recettes nettes (après déductions sociales et culturelles) augmentent de pratiquement 7 % grâce aux perceptions centralisées du marché étranger en droits mécaniques et de la copie privée.

Rappelons que le montant des coûts nets des frais de 23.037.000 € représente le total des commissions à prélever sur les droits 2007 pour assurer ainsi l'ensemble des activités de perception et de répartition à la SABAM.

Compte tenu des frais nets de 23.037.000 €, le solde des droits nets réparti en 2007 et à répartir dans le courant des années ultérieures (maximum 3 ans) s'élève à 201.573.000 €, soit une hausse de 8,1 % en 2007 contre une légère baisse de 2,3 % en 2006.

Nous pouvons analyser le tableau des flux financiers comme suit :

La SABAM consolide sa position financière

a. Les recettes

Le chiffre d'affaires en 2007 s'élève à 231.036.000 €, ce qui correspond à une augmentation de 7 % par rapport à 2006. Cette hausse résulte des faits principaux suivants.

- Les perceptions individuelles : + 4,9 % (+ 6.200.000 €)

La belle performance des perceptions centralisées du marché étranger dans le secteur des droits mécaniques (+ 9,73 %) a été en partie compensée par la baisse des perceptions droits mécaniques contractuelles (- 11,34 %) et occasionnelles (- 6,25 %) confirmant ainsi la crise du secteur.

- Les perceptions collectives : + 13,7 % (+ 10.400.000 €)
- Les droits arriérés en copie privée (+ 315 % ou + 7.900.000 €) et les droits liés à la diffusion de musique enregistrée (+ 4,2 % ou + 1.500.000 €) justifient la progression de cette rubrique de perceptions.

- Les sociétés sœurs diminuent de 11,6 % (- 1.500.000 €).
- Les droits mécaniques (- 14,16 % ou - 664.000 €) et audiovisuels (- 81 % ou - 567.000 €) influencent défavorablement les perceptions provenant des sociétés sœurs.

b. Les charges nettes

Comme en 2006, les niveaux de coût et de risque ont été maîtrisés. En effet, les charges nettes diminuent de 3,8 % en 2007 après avoir légèrement augmenté de 0,8 % en 2006. Il s'agit ici du meilleur résultat atteint depuis les 4 dernières années.

Les Services & biens divers sont stables en 2007 (+ 0,6 %) et en totale conformité avec le budget 2007.

Les Rémunérations, charges sociales et pensions (hors capitaux pensions payés aux anciens cadres pensionnés récupérés sur les réserves constituées) augmentent de 0,8 % (au lieu de 4,3 %) pour atteindre 20.500.000 € et sont conformes au budget 2007.

Notons que les salaires et charges sociales ont augmenté de 2,6 % en 2007 pour atteindre 18.100.000 €, soit une diminution de 991.000 € par rapport au budget 2007 initial.

En outre, si nous faisons abstraction des revenus financiers déduits des charges, les charges brutes diminuent légèrement de 0,53 % en 2007.

	2007	2006	Différence	%
Charges nettes	23.036.761	23.937.809	- 901.048	- 3,8 %
Produits financiers bruts	8.625.752	7.895.406	730.346	9,3 %
CHARGES BRUTES	31.662.513	31.833.215	- 170.702	- 0,53 %

Nous pouvons donc en conclure que nos deux rubriques principales des frais (Services et biens divers et Rémunérations, charges sociales et pensions), qui de manière récurrente représentent plus de 80 % des charges brutes, sont sous contrôle et conformes aux budgets 2007.

La SABAM a donc maintenu sa politique de gestion rigoureuse qui, dans ce contexte, a permis de maintenir un taux moyen de prélèvement des frais de gestion qui est passé de 11,38 % en 2006 à 10,26 % en 2007.

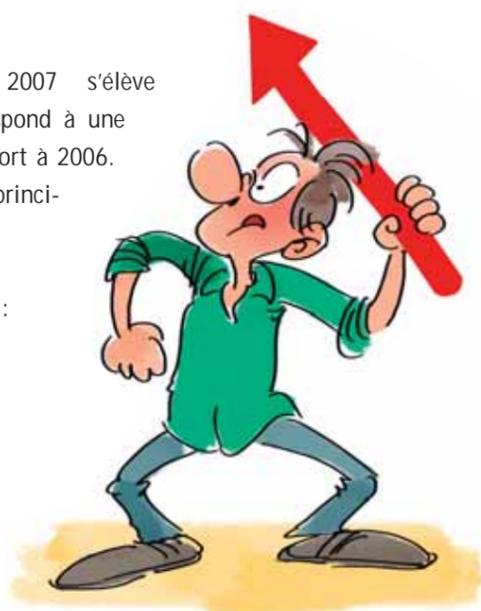
Selon une analyse financière établie par Music & Copyright (n° 358 – janvier 2008), la SABAM se trouve, selon leurs critères, dans le top 10 des sociétés européennes ayant le meilleur taux de frais en 2006.

c. Impact de l'intégration comptable du Fonds social et culturel

Les droits à répartir du compte de résultats font apparaître un solde de 208.372.804 €, soit une différence de 6.800.075 € par rapport au solde des droits nets à répartir provenant du tableau des flux financiers (201.572.728 €) (voir page 7).

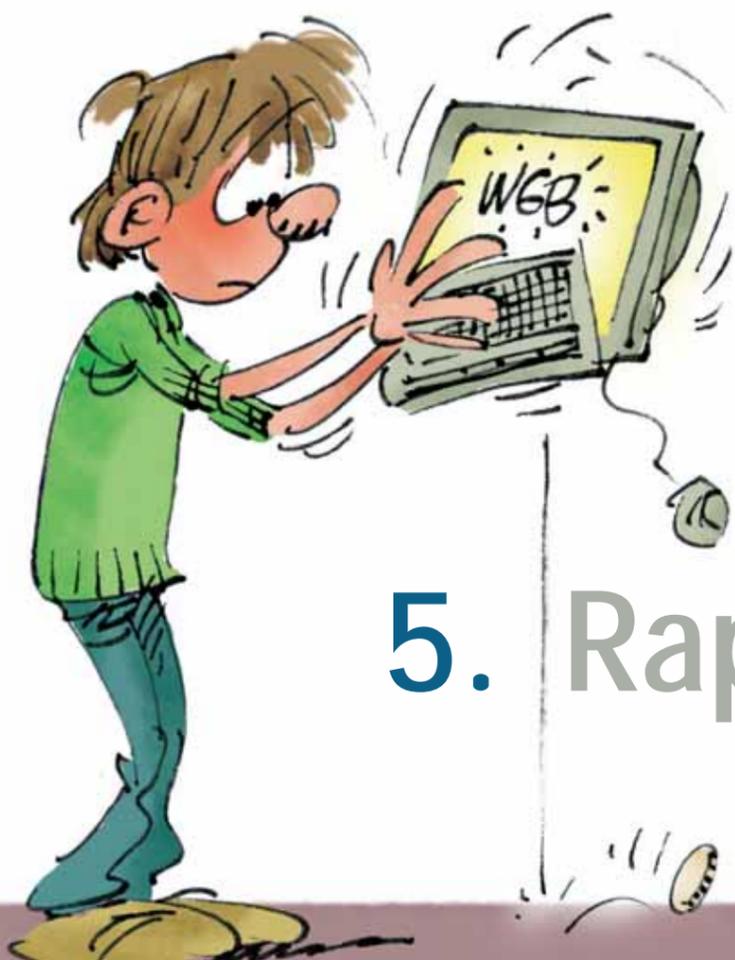
Cette différence de 6.800.075 € provient de l'intégration des comptes annuels du Fonds social et culturel de la SABAM, dont il faut faire abstraction pour la répartition des droits. Cette déduction s'explique comme suit :

Versements SABAM vers CES (art. 49 des statuts)	6.426.585	
Revenus financiers CES	2.427.906	8.854.491
Versements SABAM vers PAB (art. 49 des statuts)	-	
Autres produits d'exploitation PAB	179.007	
Revenus financiers PAB	18.732	197.739
Charges CES de la SABAM consolidées		- 914.369
Charges PAB de la SABAM consolidées		- 505.354
Reprise/dotation réductions de valeur latente portefeuille SABAM		- 832.432
		6.800.075



LE DOMAINE EN LIGNE

A BESOIN DE RÈGLES DU JEU
ÉQUITABLES ET EXPLICITES



5. Rapport des activités

Les créateurs inquiets sur l'avenir du droit d'auteur



Carine Libert,
Secrétaire générale

5.1. Le Secrétariat général

Le Secrétariat général prête son concours dans le cadre de grands dossiers opérationnels ayant un impact stratégique pour la société. De même, les développements au niveau international et européen sont suivis de près par ce département.

Le Secrétariat général est composé de quatre services – à savoir le Service juridique, le Service des Admissions, le Secrétariat des Associés et le Service Traductions – qui fournissent

à la fois à la société et à ses associés des services d'appui spécifiques.

5.2. Les affaires internationales

En 2007, l'accent fut à nouveau mis sur les développements sur le marché européen, entraînés par les deux instruments juridiques suivants :

- La Recommandation du 18 octobre 2005 de la direction générale « Marché Intérieur » de la Commis-

sion européenne, relative à la gestion collective transfrontalière du droit d'auteur et des droits voisins dans le domaine des services licites de musique en ligne (ci-après « la Recommandation ») ;

- La procédure de plainte engagée auprès de la Direction générale « Concurrence » de la Commission européenne par Music Choice Europe et le groupe RTL contre la CISAC et les sociétés européennes.

Ces deux instruments juridiques ont entre-temps entraîné certaines évolutions sur le marché.

La création de CELAS, c'est-à-dire la structure juridique chargée de la gestion exclusive des droits pour l'utilisation en ligne d'œuvres anglo-américaines appartenant au catalogue d'édition de EMI.

Le projet Harmonia, lancé par notre société sœur française la SACEM dans le but de gérer l'utilisation en ligne de répertoires « linguistiques ».

La création de SOLEM par la SABAM, un guichet unique européen pour

l'octroi de licences multi-territoriales pour l'utilisation en ligne de multi-répertoires.

2007 n'a pas été marqué uniquement par des évolutions sur le plan de la gestion des droits en ligne. Les accords de Cannes ont été résiliés par Universal Publishing. Pour rappel, les accords de Cannes concernent la gestion des droits de reproduction mécanique en termes de commission et de délais de répartition.

5.2.1. Recommandation de la Commission européenne

Dans notre rapport annuel précédent, nous avons déjà expliqué le contenu de la Recommandation du 18 octobre 2005 et plus particulièrement les deux modèles possibles de gestion collective en ce qui concerne l'utilisation en ligne transfrontalière d'œuvres.

Dans le cadre de son évaluation annuelle, la SABAM a répondu à un



PERS- PECTIVES EUROPÉENNES

POUR LA SABAM ?

questionnaire et a de nouveau expliqué sa vision sur l'attribution de licences paneuropéennes pour l'utilisation en ligne d'un répertoire mondial. Sur les points importants, elle correspond à celle de 21 autres sociétés de gestion européennes de petite taille et de taille moyenne. L'importance du maintien de la diversité culturelle a été soulignée.

5.2.2. Résolution du Parlement européen

Le 13 mars 2007, le Parlement européen a adopté une Résolution portant sur la Recommandation européenne du 18 octobre 2005.

Le Parlement européen souligne l'importance du réseau existant de sociétés de gestion et souhaite éviter une centralisation trop poussée des forces sur le marché et des répertoires.

Le Parlement est d'avis que, pour pouvoir garantir le bon fonctionnement des accords de réciprocité au profit de tous les ayants droit, il est d'une importance capitale d'interdire dans tous les états membres toute forme de mandat exclusif donné par des ayants droit importants pour la perception directe de leurs droits qui mènerait à la disparition rapide des sociétés d'auteurs nationales et à l'affaiblissement de la position des répertoires minoritaires et, donc, de la diversité culturelle.

5.2.3. Procédure de plainte engagée contre la CISAC et les sociétés européennes

Il en a déjà été fait mention dans nos rapports annuels précédents et il a été indiqué que la SABAM a signé la proposition de texte d'engagement au début du mois de mars 2007. La majeure partie des sociétés européennes, à l'exception de la société polonaise, ont suivi le mouvement.

Des négociations sont à nouveau menées depuis l'automne 2007 entre la CISAC et les sociétés européennes afin d'aboutir à un nouveau texte d'engagement.

5.2.4. CELAS

S'appuyant sur la Recommandation, EMI a choisi de faire intervenir la gestion de ses droits pour l'utilisation en ligne de son répertoire anglo-américain exclusivement via CELAS, structure juridique mise en place par la PRS-MCPS et la GEMA.

Pareille représentation exclusive menace de compromettre l'accès au répertoire et donc l'attribution de licences multi-territoriales pour un multi-répertoire. Pour cette raison, notre société sœur néerlandaise, la BUMA/STEMRA, a déposé plainte contre CELAS auprès de la Commission européenne.

5.2.5. HARMONIA

La SACEM de son côté souhaite pouvoir offrir une série de répertoires « linguistiques » dans une licence paneuropéenne pour l'utilisation en ligne. Dans cette optique, elle a conclu un accord avec nos sociétés sœurs espagnole et italienne. Cette initiative est également ouverte à d'autres sociétés d'auteurs.

5.2.6. SOLEM

Étant donné les évolutions du marché susmentionnées et considérant qu'il est très important pour une société de gestion de plus petite taille de pouvoir représenter un répertoire mondial, la SABAM a pris l'initiative de créer, le 14 janvier 2008, une société, appelée SOLEM, pour l'attribution de licences paneuropéennes pour l'utilisation en ligne d'œuvres.

SOLEM est un guichet unique européen dont les autres sociétés de gestion peuvent également devenir actionnaires et avec lequel elles peuvent conclure des accords de coopération.

5.3. Rapport d'activité des services d'appui

5.3.1. Le service juridique

L'activité du service juridique est organisée autour de trois grands axes : la gestion de litiges, la rédaction d'avis juridiques à l'attention des associés et des services de la SABAM, et le suivi de l'actualité juridique.

a. Les litiges

De nombreux utilisateurs de notre répertoire restent en défaut de payer les droits d'auteur qui leur sont réclamés.

En 2007, le contentieux relatif à la diffusion de musique dans le secteur Horeca et les magasins a fait l'objet d'une importante réforme par le recours au recouvrement amiable confié à deux huissiers centralisateurs, un pour la Flandre et un pour la Wallonie.

La systématisation des procédés a un effet très positif sur les résultats obtenus puisque les huissiers ont encaissé une somme totale de 1.473.684 €.

Cette approche plus dynamique du recouvrement a logiquement généré davantage de dossiers en citation. Le total des sommes récupérées suite à ces procédures s'élève à 1.090.633 € soit une augmentation de 16,05 % par rapport à l'année dernière.

Les contentieux relatifs aux autres secteurs (Arts Visuels, Boss, Droits de reproduction, Piraterie) nous a permis de récupérer une somme totale de 288.365 €. C'est dans ce contexte qu'il faut retenir la victoire importante obtenue le 29 juin 2007 par la SABAM devant le Président du Tribunal de première instance de Bruxelles contre le fournisseur d'accès Tiscali-Scarlet dans le cadre de la lutte contre le téléchargement illégal.

b. Les avis juridiques

Le service juridique est à la disposition des associés pour toute question légale liée à leur activité artistique. La relecture des contrats qui leur sont proposés par les éditeurs et/ou producteurs ou des explications quant au statut social et fiscal font partie des tâches quotidiennes.

Le service juridique intervient également en support des départements opérationnels de la SABAM. En 2007, c'est surtout le développement de la Video On Demand qui a mobilisé les énergies. Ce nouveau mode d'exploitation a nécessité une approche entièrement nouvelle dans la rédaction des contrats d'autorisation avec les principaux opérateurs concernés (Belgacom et Telenet).

c. Le suivi de l'actualité du droit d'auteur

Le service juridique rédige chaque semaine une newsletter à l'attention des autres services de la SABAM pour les informer de toute évolution législative, doctrinale ou jurisprudentielle susceptible d'influencer la gestion des droits d'auteur.

Signalons également que la loi du 4 décembre 2006, transposant en droit belge la directive relative au droit de suite est entrée en vigueur le 1er novembre 2007, avec la fixation du nouveau seuil de perception à 2.000 €.



5.3.2. Le service des admissions

Le 1er janvier 2007, les nouveaux statuts et règlement général sont entrés en vigueur. Sur base de ceux-ci, les traducteurs, adaptateurs et arrangeurs peuvent également s'affilier à la SABAM. Auparavant, il était uniquement possible de s'affilier sur base d'œuvres originales. Autre nouveauté : la possibilité d'affiliation pour les architectes, designers, les auteurs d'œuvres scientifiques et les journalistes, et ce au titre de leur rémunération pour la copie privée, la reprographie et le droit de prêt.

Pour les éditeurs, l'exigence relative à des œuvres nouvelles et originales a été supprimée, ce qui signifie concrètement que les sous-éditeurs peuvent également s'affilier.

Pour les auteurs et les éditeurs qui sont déjà membres d'une autre société de gestion belge ou étrangère, une procédure administrative simplifiée assure une affiliation rapide et souple à la SABAM.

L'année 2007 exprimée en chiffres donne le résultat suivant : 1.459 nouvelles demandes d'affiliation (dont 1.007 en ligne) et 1.521 nouvelles inscriptions au registre des associés.

5.3.3. Le secrétariat des associés

Le secrétariat des associés assure toute l'administration liée à l'affiliation à la SABAM et au suivi de la carrière artistique des associés. Ceci comprend la vérification de l'exactitude et l'actualisation des données personnelles de nos associés et ce, dans les limites du cadre légal de la protection de la vie privée. En 2007, 122 démissions complètes et 20 retraits partiels sont à dénombrer.

La deuxième activité du Secrétariat des Associés est la gestion de la base de données des associés par l'actualisation des données dans la base de données centrale, SABAM Information System (SIS) ainsi qu'un relevé précis des catégories d'œuvres, des modes d'exploitation et des territoires pour lesquels l'associé est affilié à la SABAM.

En ce qui concerne les procurations que certains

associés octroient à leur manager, un modèle type de procuration a été établi afin de faciliter l'usage des procurations.

Une troisième activité consiste au traitement des demandes d'inscription des associés aux services en ligne nommé E-SABAM (cfr. rapport d'activités 2006). Au 31 décembre 2007, le nombre d'utilisateurs s'élevait à 1.085 en ce qui concerne les affiliations en qualité d'auteur et à 76 en ce qui concerne les affiliations en qualité d'éditeur.

Une quatrième et dernière activité du Secrétariat des Associés est d'ordre juridique. Il s'agit du traitement de toutes les affaires juridiques qui ont un impact sur l'affiliation à la SABAM.

5.3.4. Les traducteurs

Deux traducteurs se tiennent au service de la société et traduisent les procès-verbaux de réunions, les articles pour le Magazine, les communiqués de presse, les textes pour les sites Internet et Intranet ainsi que toutes sortes de documents et notes émanant des différents départements.

5.4. La Communication

La SABAM a été présente dans la presse tout au long de l'année 2007. C'est le constat fait par un observatoire indépendant des médias. Par rapport à 2006, la visibilité de la société a connu une nette augmentation sur le plan quantitatif. Sur le plan qualitatif toutefois, une hausse de la visibilité négative est à noter. L'équilibre linguistique dans les médias approche à nouveau un rapport idéal en terme de visibilité.

Le site www.SABAM.be répond à une demande d'information pointue avec près de 195.000 pages (- 21 %) visitées en moyenne chaque mois. Le site connaîtra cependant une évolution importante en 2008

avec une refonte complète de sa présentation assortie de la possibilité de consulter le répertoire de la SABAM.

A côté des six newsletters adressées à quelque 14.000 associés (+ 7,7 %) joignables par voie électronique, le rôle de plaque-tournante de l'information ne doit pas être sous-estimé. Ainsi, 3.309 courriels (- 5,5 %) ont été adressés à info@SABAM. Ils ont fait l'objet d'un dispatching approprié. Plus de 2.400 articles (+ 144 %) de presse jugés pertinents pour le Management ont en outre été diffusés par la Direction Communication.

Parmi les événements marquants,

notons e.a. la participation de la SABAM au premier Sommet mondial du droit d'auteur CISAC 2007 à Bruxelles avec l'organisation, par la SABAM, d'une soirée belge avec la participation exceptionnelle de Toots Thielemans et d'une exposition de photos de presse susceptible de faire sourire un public international.

Le département a pris une part active dans la mise sur pied de plusieurs rencontres avec les auteurs. A titre d'exemple la table-ronde consacrée à la musique classique et celle dédiée à la musique légère, lesquelles ont connu un franc succès.

Notre partenaire SODEXO a poursuivi son action de valorisation des deux chèques cadeaux culturels « Accès Culture SABAM » et « CD-DVD SABAM », tant en termes de diffusion, de perspective que de visibilité médiatique. Globalement, la SABAM concrétise ainsi une opération d'intérêt culturel au service de tous les citoyens.

En marge du Café des Auteurs, l'événement indissociable du SABAM-Magazine qui a fêté sa

vingtième édition en 2007, la présence de la SABAM au Concours Eurovision de la chanson à Helsinki est aussi à retenir.

Pour la cinquième année consécutive, la société a mis sur pied le « SABAM Award de la Meilleure Photo Humoristique de Presse », toujours en collaboration avec les journalistes-photographes membres de l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (PPFB-AGJPB). Fidèlement à la tradition, les prix ont été décernés par un humoriste belge en la personne, cette année, de Eric Jenicot (ELLIOT). Cette distinction inédite en Belgique a trouvé un prolongement intéressant à travers e.a. une exposition itinérante dans les « Maisons de la Presse » du pays.

Ces initiatives s'inscrivent toutes dans une judicieuse combinaison de moyens de communication à l'attention des associés, des utilisateurs, du monde politique et des médias ; ceci dans le cadre de la politique d'ouverture et de transparence voulue par le Management.



Thierry
Dachelet,
Directeur
de la Communication

CONFIRMATION DE LA CRISE DU SECTEUR

5.5. Les Directions Exécutives



Christophe Depreter,
Directeur des Opérations

La structure des Directions Exécutives a été quelque peu modifiée en 2007. En effet, depuis le 15 février 2007, la Documentation Musique relève de la Direction Exécutive Informatique, désormais dénommée « Direction Exécutive Informatique, Reporting et Documentation Musique ».

5.5.1. La Direction des Opérations

La Direction Exécutive des Opérations englobe la gestion des perceptions et des répartitions, individuelles et collectives. Cette gestion est assurée par la coordination de trois directions opérationnelles organisées comme suit : les perceptions et répartitions individuelles, les perceptions collectives et les répartitions collectives. Outre ces trois directions opérationnelles, la Direction Exécutive est composée de quatre services de soutien.

Par ailleurs, notons que plusieurs projets sont traités directement par la Direction Exécutive comme entre autres ASIA INVEST, consistant en un partenariat avec la Commission européenne visant à faire profiter aux autorités chinoises et aux sociétés d'auteurs naissantes dans ce pays de l'expérience européenne en la matière.

a. Les Perceptions et Répartitions individuelles

Chiffres de base – Perceptions individuelles :

Exercice 2007 :	133.676.934 € (+ 4,8 %)
Exercice 2006 :	127.495.506 €

a.1. Droits de Reproduction Mécanique

Données financières

Exercice 2007 :	114.984.229 € (+ 5,4 %)
Exercice 2006 :	109.062.113 €

Faits marquants

- Les chiffres publiés par l'industrie pour 2007 laissent entrevoir une légère reprise du marché, même si celle-ci est essentiellement due au succès des consoles et jeux.
- Mouvement de concentration parmi les fournisseurs de musique d'ambiance résultant dans le fait que certains d'entre eux obtiennent des licences à l'étranger. Par ailleurs, l'évolution vers les technologies en ligne remet la nature des droits concernés en question.

Droits de reproduction phonographique

Perceptions occasionnelles (audio) :
- 6,2 %

Ce pan de marché est une nouvelle fois en régression. Nous avons traité 500 demandes de plus (soit environ 20 %) en 2007 par rapport à 2006 mais pour un montant total perçu inférieur. Ceci s'explique par la reproduction de plus en plus fréquente sur CD-R (et donc, pour de très faibles quantités) ; par la baisse généralisée du nombre d'exemplaires dupliqués et par un nombre croissant de déclarations de non-intervention (c.-à-d. la délivrance d'autorisations sans paiement de droits, dans la

plupart des cas car les ayants droit des œuvres reproduites ne sont pas membres d'une société d'auteurs).

Perceptions contractuelles : - 11,3 %

Le repli du marché du disque se poursuit. L'industrie musicale avance une chute de 8,1 % au 1er semestre 2007 par rapport à la même période de l'année précédente pour ce qui concerne les supports physiques. Les revenus relatifs aux singles ont baissé de moitié, ceux des albums de près de 5 %.

Même les DVD musicaux, qui jusqu'aujourd'hui se portaient bien, sont en déclin (-17,6 %).

Les montants facturés en 2007 sont relatifs à l'exploitation du 2ème semestre 2006 et du 1er semestre 2007. L'année 2007 dans sa totalité s'annonce moins morose mais ce redressement ne se fera sentir, le cas échéant, que l'année prochaine.

A noter que les revenus du digital sont très loin de compenser les pertes du domaine physique.

Central Licensing

Le poste « CL-marché belge » reprend les montants versés par les sociétés centralisatrices pour l'exploitation en Belgique. L'addition des rubriques « œuvre par œuvre », « BIEM » et « CL-marché belge » donne une vue d'ensemble de l'état du marché phonographique en Belgique. La rubrique « CL-pour compte de tiers », quant à elle, représente les montants perçus par la SABAM dans le cadre des contrats de centralisation qu'elle gère elle-même, pour l'exploitation hors de notre territoire.



Succès des consoles de jeux : la relève est assurée ...

CL-marché belge : - 7,6 %

Le recul de cette rubrique reflète le repli du marché phonographique dans notre pays. Tous les producteurs majeurs, à l'exception de l'un d'entre eux, accusent ce repli. Il faut noter que certaines avances dues par nos consœurs pour les mois de septembre à décembre 2007 n'ont été réglées que début 2008. De manière générale, les à-valoir facturés au 2ème semestre 2007 étaient inférieurs à ceux de l'année précédente car le 2ème semestre 2005 (sur base duquel les à-valoir du 2ème semestre 2006 étaient calculés) s'était avéré exceptionnellement bon.

CL-pour compte de tiers : + 8,5 %

Même si le marché phonographique en Europe n'est toujours pas florissant, plusieurs territoires affichent une progression significative, l'Allemagne en particulier (mais aussi dans une moindre mesure le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suisse et l'Irlande). Ceci a été renforcé par des efforts particuliers pour facturer des droits arriérés.

Musique d'ambiance : - 4,8 %

Il s'agit de la location (ou vente) d'ordinateurs contenant des fichiers musicaux électroniques aux exploitants Horeca ou commerçants. Ce secteur est en plein questionnement quant à son avenir. Différentes fusions ont eu lieu dans le secteur, menant à une concentration de plus en plus forte. Certaines sociétés sœurs ont une autre compréhension des droits à régler pour ce type d'exploitation et ne perçoivent pas de droits de reproduction mécanique, ce qui engendre une distorsion de concurrence sur notre territoire. Enfin, la technologie est également en évolution et tend au streaming, ce qui risque de remettre le droit de reproduction en question.

Droits de reproduction vidéographique (- 7,7 %)

Les perceptions des droits vidéographiques sont cette fois aussi en régression. Il faut ici signaler que davantage d'accords en matière de droit de synchro sont passés directement entre les producteurs et les éditeurs.

Nous avons enregistré beaucoup moins de demandes d'utilisation de library music (300 en moins) en 2007 par rapport à 2006. Les ventes de DVD non-musicaux (films et séries TV) restent soutenues, tout particulièrement dans le cadre d'actions conjointes avec les journaux et magazines et amortissent la chute de la rubrique.

Droits de reproduction mécanique en provenance de l'étranger / sociétés sœurs (- 14,28 %)

Cette rubrique représente les recettes liées aux droits de reproduction mécanique pour l'utilisation d'œuvres de membres de la SABAM à l'étranger. Ces droits sont perçus par les sociétés sœurs en vertu d'accords de réciprocité et reversés ensuite à la SABAM.

Il faut savoir que cette rubrique présente un décalage d'environ un an par rapport à nos perceptions nationales (ou CL).

Si le marché phonographique se porte mal dans la plupart des pays, cette baisse spectaculaire de la rubrique ne reflète néanmoins pas la réalité. En vue de la migration prochaine (début 2008) de nos systèmes informatiques, certains fichiers d'exploitation n'ont sciemment pas été enregistrés entre octobre et décembre 2007, et ce pour leur faire profiter d'un système de répartition beaucoup plus performant dès avril 2008.

La conjoncture défavorable généralisée de l'ensemble de l'industrie phonographique se fait néanmoins sentir, particulièrement en ce qui concerne les droits en provenance de l'Allemagne (GEMA),

des pays Scandinaves (NCB) et de la France (SACEM). Par contre, les droits provenant des Pays-Bas (STEMRA) sont en forte progression (20 %), ce qui atteste du succès du répertoire belge chez nos voisins néerlandais.

Il faut aussi noter que nous n'avons pas reçu de droits en provenance de la SGAE (Espagne), en raison des procédures complexes imposées par notre consœur espagnole dans le cadre de la double imposition.

Il faut continuer à souligner l'impact positif de notre procédure de suivi systématique de l'utilisation du répertoire belge à l'étranger (copyright research).

Répartition des droits de reproduction mécanique

Droits phonographiques belges (« Phono Belgique »)

Montant réparti en juin 2006 (exploitation 2ème sem. 2005) :	5.750.587 €
Montant réparti en déc. 2006 (exploitation 1er sem. 2006) :	7.074.707 €
	12.825.294 €

Montant réparti en juin 2007 (exploitation 2ème sem. 2006) :	6.391.085 €
Montant réparti en déc. 2007 (exploitation 1er sem. 2007) :	6.490.902 €
	12.881.987 €

La répartition de 2007 est légèrement supérieure à celle de 2006 malgré un recul des recettes. Ce relatif maintien s'explique par des efforts particuliers en matière de résolution de suspens.

Les droits de reproduction mécanique relatifs aux DVD musicaux ont fait l'objet de répartitions séparées :

Montant réparti en juin 2006 (exploitation 2ème sem. 2005) :	537.728 €
Montant réparti en déc. 2006 (exploitation 1er sem. 2006) :	518.703 €
	1.056.431 €

Montant réparti en juin 2007 (exploitation 2ème sem. 2006) :	356.595 €
Montant réparti en déc. 2007 (exploitation 1er sem. 2007) :	399.457 €
	756.052 €

Nous avons réparti substantiellement moins en 2007 qu'en 2006, tout simplement parce que la première répartition effectuée en 2006 englobait toutes les années d'exploitation antérieures (2001 à 2005).

Dans le cadre de l'article 45 du règlement général, 2.812.765 € ont été répartis en décembre 2007, soit bien davantage que l'année précédente. Il s'agit des effets du passage du délai de 5 à 3 ans dans le cadre de la modification de cet article du règlement général.

Les droits perçus en 2006, ainsi que les éventuels arriérés, pour ce qui concerne les téléchargements et les sonneries de téléphones portables, ont été répartis sous une seule répartition dénommée online, à raison de :

Montant réparti en février 2006 (téléchargements expl. 2000-2004) :	7.477 €
Montant réparti en décembre 2006 (expl. online 2005) :	700.888 €
	708.365 €
Montant réparti en juillet 2007 (expl. online 1er sem. 2006) :	518.280 €
Montant réparti en novembre 2007 (expl. online 2ème sem. 2006) :	382.857 €
	901.137 €

Nous avons réparti 27 % de plus que l'année précédente, ce type d'exploitation étant en phase croissante (même si les revenus sont toujours loin de compenser les pertes accusées dans le « monde physique »).

Droits phonographiques étrangers (« Phono Etranger »)

Montant réparti en avril 2006 :	1.859.766 €
Montant réparti en novembre 2006 :	2.712.492 €
	4.572.258 €
Montant réparti en avril 2007 :	1.756.103 €
Montant réparti en novembre 2007 :	2.086.296 €
	3.842.399 €

Nous avons réparti 16 % de moins en 2007 par rapport à 2006. Cela s'explique par des recettes moindres par le fait que certains fichiers n'ont pas été enregistrés en fin d'année (voir commentaire ci-dessus) et par la problématique des procédures complexes de double imposition avec notre consœur espagnole SGAE.

RENVERSEMENT DE TENDANCES

a.2. Arts de la scène

Parmi les faits marquants de cette année, mettons en exergue que, malgré une baisse de tarif de 20 % pour les concerts, les revenus ont diminué de seulement 1,9 %. Il faut constater également que quelques grands spectacles internationaux n'ont pas fait salle comble, ce qui tendrait à démontrer une certaine saturation du public.

Théâtre et Danse : 3.078.722 € (+ 7,3 %)

En €	2007	2006	Différence	%
Belgique	2.735.788	2.569.633	+ 166.155	+ 6,5 %
Étranger	300.548	262.430	+ 38.118	+ 14,5 %
Soc. sœurs	42.386	38.147	+ 4.239	+ 11,1 %
TOTAL	3.078.722	2.870.210	+ 208.512	+ 7,3 %

La SABAM n'est pas le seul acteur sur le marché des droits de représentation en Belgique. Le résultat des perceptions dépend dès lors fortement de la mesure dans laquelle notre répertoire a été utilisé. 2007 semble être une année fructueuse à cet égard. En ce qui concerne les bons résultats de l'étranger, ils sont intégralement imputables à la croissance des perceptions en France. Les perceptions aux Pays-Bas, quant à elles, diminuent d'année en année ; il semble que ce soit la fin de la vague flamande qui a déferlé sur le paysage théâtral néerlandais pendant plusieurs années.

Cinéma : 1.541.910 € (- 9,8 %)

La baisse est comparable au déclin de 6,7 % de la fréquentation des salles de cinéma rapporté par la Fédération des Cinémas de Belgique (FCB). La FCB explique les fluctuations de la fréquentation des salles essentiellement par les conditions météorologiques et par l'offre de films. Pirates des Caraïbes 3 et Harry Potter et l'Ordre du Phénix furent les grands succès de

2007 mais ils n'ont pas atteint la barre magique du million d'entrées qui avait pourtant été allégrement franchie en 2006 par L'Âge de Glace 2 et Pirates des Caraïbes 2. Le succès relatif du cinéma flamand (+ 25 %), Ben X en tête, qui a attiré quelque 260.716 spectateurs, n'est pas parvenu à compenser totalement l'absence de grands succès publics.

Concerts de musique légère : 10.286.090 € (- 1,9 %)

Alors qu'une forte chute des recettes de cette rubrique était attendue en conséquence de l'adaptation du tarif concerts, il ne faut constater qu'un léger recul.



Concert de musique légère! Le répertoire SABAM à l'honneur!



Quelques grands spectacles internationaux n'ont pas fait salle comble et plusieurs motifs peuvent être invoqués pour expliquer ceci (prix des tickets, grande offre, glissements dans la destination des dépenses, etc.). Par ailleurs, plusieurs artistes nationaux comme Clouseau et Natalia ont attiré les foules en 2007.

Concerts de musique sérieuse : 1.417.943 € (+ 3,2 %)

Les revenus de la rubrique musique sérieuse présentent une courbe légèrement ascendante au cours des années écoulées. Ceci indique peut-être que nos perceptions suivent la même tendance que la fixation des prix pour les concerts de musique sérieuse.

En vue d'inciter davantage les organisateurs à programmer de la musique contemporaine, un tarif adapté a été introduit en 2008.

a.3. Arts graphiques et visuels

Faits marquants

- La nouvelle loi sur le droit de suite élargissant ce droit d'auteur à tous les professionnels du marché de l'art est entrée en vigueur le 1er novembre 2007. Les conséquences de cette nouvelle législation seront visibles en 2008.
- Création d'un site d'information (guide pratique) sur l'utilisation d'images sur Internet (www.coppix.be).

Droits de reproduction : 407.633 € (+ 20,18 %)

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2007 ont connu une augmentation importante (+ 20,1 %) due principalement à une reprise du marché des livres d'art.

Le montant total des perceptions effectuées à l'étranger pour l'utilisation du répertoire de la SABAM est également en hausse (+ 15,27 %). L'adhésion à la SABAM de nouveaux artistes a contribué à ce résultat.

Droit de suite : 494.783 € (+ 0,18 %)

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2007 ont connu une légère augmentation (+ 0,1 %).

Toutefois, l'augmentation réelle est bien plus importante ; elle est due à l'augmentation constante du répertoire représenté par la SABAM et aux bons résultats du marché de l'art en Belgique. Pour rappel, en 2006, la résolution d'une procédure datant de 2004 opposant la SABAM à la curatelle de la Sabena et dont les droits de suite s'élevaient à 140.400 € avait permis un résultat final au-dessus des prévisions.

Les droits en provenance de l'étranger ont connu en 2007 une hausse importante (+ 43,55 %), due notamment à la transposition de la directive européenne sur le droit de suite dans les pays de l'Union européenne.

Ainsi, dans des pays comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas, où le droit de suite n'existait pas, les sociétés d'auteurs nationales ont commencé à percevoir pour nos membres.

Répartitions

Les montants répartis sont ventilés comme suit :

Droits	2007	2006	2005
Droits de reproduction	577.598 €	439.839 €	436.402 €
Droits de suite	421.409 €	468.181 €	316.033 €
Droits de diffusion (télévision)	126.184 €	132.618 €	102.445 €
Droits de câble	135.488 €	126.934 €	137.026 €
Droits de reprographie (étranger)	113.112 €	380.022 €	0 €
Droits de copie privée	46.848 €	0 €	198.683 €

En 2007, les droits de reprographie relatifs à l'année 2005 ont été attribués. La différence importante avec l'année précédente s'explique par le fait qu'en 2006, et suite à l'accord de partage au sein de REPROBEL, les droits de reprographie (étranger) pour la période 1998-2004 avaient pu être attribués.

En 2007, les droits de copie privée relatifs à l'année 2004 ont également été attribués.

a.4. Littérature

Droits de reproduction et droits d'édition (- 41,6 %)

En 2007, une baisse importante des perceptions a été constatée.

Les droits de reproduction et les droits d'édition varient fortement d'une année à l'autre en fonction des ventes réalisées par les éditeurs et des livres publiés par les auteurs, ainsi que de l'utilisation des textes de notre répertoire.

Répartitions

En 2007, les montants suivants ont été distribués :

Droits	2007	2006	2005
Droits d'édition	18.002 €	45.815 €	34.235 €
Droits de reproduction	10.227 €	17.976 €	17.783 €

a.5. B.O.S.S.

Données financières

Exercice 2007 :	1.347.424 € (+ 44,9 %)
Exercice 2006 :	929.848 €

Faits marquants

- Augmentation de la perception pour les téléchargements grâce à iTunes.
- Poursuite de la tendance à la baisse pour les sonneries d'appels téléphoniques.

Commentaires

Le marché des sonneries d'appels téléphoniques, qui était encore jusqu'il y a quelques années un facteur dominant dans les résultats, a beaucoup souffert de la concurrence des services de téléchargement. Contrairement aux générations précédentes, la gamme actuelle d'appareils GSM permet parfaitement d'utiliser en toute simplicité des téléchargements comme sonnerie d'appel téléphonique.

Dans le courant de l'année 2007, B.O.S.S. est enfin parvenu à récupérer auprès de la SACEM/SDRM les droits arriérés sur les ventes belges d'iTunes pour la période comprise entre 2004 et mi-2007, ce qui a bien entendu eu un impact positif sur les chiffres. iTunes a encore consolidé sa position de leader sur le marché en 2007.

Pour ce qui est de l'avenir, une poursuite du tarissement du marché des sonneries d'appels téléphoniques est quasi-inévitable. La perte de recettes qui y est liée peut cependant être compensée par le succès croissant des plates-formes légales de téléchargement et l'apparition de nouveaux modèles d'affaires, tels que les services de streaming, qui tirent leurs revenus de la publicité et/ou des abonnements.

b. Les perceptions collectives

Les perceptions collectives recouvrent les perceptions effectuées auprès des différents opérateurs médiatiques (organismes de radio- et télédiffusion, sociétés de câble, opérateurs télécoms ainsi que certains acteurs de multimédia en ligne), les perceptions sous la rubrique musique légère mécanique effectuées par le réseau des agences, les perceptions provenant de la copie privée (via AUVIBEL), de la reprographie (via REPROBEL) et du droit de prêt public (via AUVIBEL et REPROBEL).

Chiffres de base

Exercice 2007 :	86.020.564 € (+ 13,7 %)
Exercice 2006 :	75.640.922 €

b.1. Musique légère mécanique (via le réseau agences/filiales)

Données financières

Exercice 2007 :	38.423.246 € (+ 4,2 %)
Exercice 2006 :	36.870.128 €

Faits marquants

- Le taux d'inflation en Belgique augmente de 1,62 %, ce qui entraîne deux indexations des tarifs les plus couramment appliqués.

- Le nombre d'entreprises en faillite n'augmente plus, ce qui n'empêche que le secteur Horeca continue d'encaisser des coups durs suite à l'interdiction légale de fumer dans les restaurants et à la multiplication des contrôles alcoolémiques.
- Malgré le fort taux de faillites, le nombre de contrats augmente de plus de 3 %. Les Belges organisent toutefois 10 % de fêtes de moins qu'en 2006.
- La Cour européenne de Justice a reconnu fin 2006 la communication publique dans les chambres d'hôtel. Entre-temps, plus de 1.800 nouveaux contrats ont été conclus avec des établissements fournissant des services d'hébergement.
- Des négociations sont entamées avec les différentes Communautés afin de sensibiliser les établissements scolaires aux droits d'auteur à payer en cas d'organisation d'événements.
- Parallèlement, des contacts ont été initiés avec la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique) afin d'aboutir à un accord multisectoriel pour les différentes utilisations de musique au sein des entreprises.

Commentaires

Perceptions contractuelles

La faible augmentation du nombre de contrats à hauteur de 3,35 % va de pair avec une perception globale dont le montant est en hausse de 5,24 %. Comme déjà mentionné dans les faits marquants, cette augmentation découle de l'indexation de certains tarifs ainsi que des perceptions toutes récentes effectuées auprès des exploitants d'hôtel e.a. Cependant, cette croissance est aussi due dans une grande mesure à la révision en 2006 des procédures de recouvrement sur base de procédures de rappel uniformes





Room service! Communication publique dans les chambres d'hôtel.

auprès des débiteurs irréguliers (pour de plus amples explications à ce sujet, nous vous renvoyons au précédent rapport annuel 2006).

Perceptions occasionnelles

L'organisation de fêtes et soirées dansantes a fortement reculé au cours de l'année 2007. Au total, 10 % de soirées dansantes en moins ont été organisées en 2007 par rapport à 2006. Ce chiffre doit cependant être quelque peu nuancé car, bien que le nombre de soirées dansantes soit en déclin, la taille de certaines organisations de soirées s'accroît considérablement. Les droits relatifs aux événements occasionnels présentent dès lors une chute de « seulement » 1,3 %.

Que nous apportera l'année 2008 ?

Des concertations sectorielles sont engagées avec la FEB. Un accord multisectoriel est recherché tant dans ses aspects tarifaires que dans les modalités de perception pour le règlement des diverses formes d'exploitation au sein des entreprises, et plus particulièrement l'utilisation de musique au travail. Une décision définitive devrait aboutir pour mi-2008.

Une concertation est également organisée avec les ministères de l'enseignement des différentes Communautés afin d'examiner de quelle façon l'ensemble des écoles du Royaume peuvent être sensibilisées aux obligations en matière de droits d'auteur liées à tout type d'utilisation du répertoire. Dans ce contexte, un nouveau tarif globalisant l'ensemble des activités scolaires a été créé. Ce contrat annuel doit permettre aux directeurs d'école d'opter soit pour une approche individuelle par manifestation, soit pour une approche collective par le biais d'un contrat annuel.

b.2. Média

Données financières

Exercice 2007 :	35.507.059 € (+ 1,6 %)
Exercice 2006 :	34.959.558 €

Faits marquants

- Du côté francophone, le plan des fréquences radio commence à prendre concrètement forme.
- Le paysage radiophonique est frappé par une vague de fusions et de consolidations :
 - Radio Contact et Bel RTL fusionnent au sein du holding Radio H ;
 - Q-music (VMMa) a repris 4FM ;
 - Fusion des radios provinciales flamandes en une 3ème fréquence nationale (dont le démarrage est effectif début 2008).
- Les diffuseurs privés voient leurs revenus publicitaires stagner, voire même légèrement augmenter. C'est un renversement de la tendance à la baisse des 3 années écoulées.

- Plus de 800.000 familles déjà ont fait le choix de la télévision numérique.
- La SABAM assigne l'opérateur-satellite TV Vlaanderen. Les litiges avec Liberty TV et Belgium Television restent pendants.
- Le diffuseur cinéma Kinopolis TV et le diffuseur Vitaliteit (sur l'art de vivre) enrichissent le choix médiatique des abonnés.
- La naissance du premier câblo-opérateur web-based à savoir Zattoo.

Commentaires

Diffuseurs publics (+ 1,1 %)

La hausse de 1,1 % constatée pour les diffuseurs publics est la conséquence de l'indexation des montants forfaitaires, telle que celle-ci est stipulée dans les contrats.

Radios privées (+ 9,6 %)

La forte augmentation sous la rubrique radios privées est due à la progression des chiffres d'affaires dans ce secteur, principalement chez les grands réseaux francophones et les radios nationales Q-Music et 4FM.

Diffuseurs nationaux privés (- 4,7 %)

Les diffuseurs les plus commerciaux sont parvenus à stabiliser leurs chiffres ou progressent même légèrement. Le fait que les perceptions chez les diffuseurs nationaux privés aient néanmoins connu une baisse s'explique par la disparition de la chaîne AB5, qui n'a pas été remplacée.

Télévisions régionales et à public cible (+ 3,5 %)

Sous cette rubrique, une hausse a également été réalisée cette année grâce à une augmentation importante des chiffres d'affaires des chaînes régionales francophones. Cette progression a en outre été couplée à l'indexation ainsi qu'à une légère augmentation d'autres paramètres tels que les heures de production et les nombres d'abonnés.

Diffuseurs payants (- 11,6 %)

Il y a, sous cette rubrique, principalement des postes en hausse étant donné que le grand public semble se laisser tenter de plus en plus par la télévision numérique ainsi que par les options et bouquets payants, ce qui entraîne également par corollaire l'apparition de nouvelles initiatives (telles que Kinopolis TV). Et pourtant, un repli pour cette rubrique dans sa globalité est à noter. La cause de cette chute réside surtout dans les traitements administratifs du passé.



Sensibilisation des écoles aux obligations en matière de droit d'auteur

Câble payé par Cable Belgium et les câblodistributeurs (+ 10,2 %)

La forte hausse sous cette rubrique est due aux points suivants :

- les câblodistributeurs ordinaires ont pu assurer une stabilisation de leurs chiffres d'abonnés ;
- l'adaptation à l'index ;
- une série de traitements administratifs du passé.

L'augmentation du chiffre d'affaires indique clairement que l'importance des opérateurs au sein du paysage médiatique devient sans cesse plus grande. Nous pouvons en outre partir du principe que le poids des opérateurs augmentera encore à l'avenir.

Câble – programmes TV étrangers (- 3,1 %)

Ce repli constitue un prolongement de la tendance de l'année passée. Il résulte surtout du fait que de plus en plus de diffuseurs sont repris dans des paquets

payants, lesquels sont directement réglés avec les opérateurs (et donc plus avec les diffuseurs mêmes).

Câble – programmes radiosonores étrangers (+ 4,1 %)

L'augmentation pour 2007 sous cette rubrique est supérieure à l'indexation. Ceci découle d'une augmentation du nombre d'abonnés pour une partie de ces programmes.

Divers et perceptions média on-line (+ 70,3 %)

Une grande partie de cette augmentation est due au fait qu'un arrangement a été trouvé avec le diffuseur Euro 1080.

De plus, les perceptions média on-line sont reprises depuis 2007 sous cette rubrique. Concrètement, il s'agit ici des postes webradio, simulcast et webtv. Pour ces trois postes cumulés, une perception de 58.123 € a été réalisée en 2006. Pour 2007, cette perception avait déjà atteint 73.972 €, ce qui correspond à une augmentation d'environ 27 %.

LA COPIE PRIVÉE

DOPE LES CHIFFRES 2008

b.3. Copie privée

Données financières

Exercice 2007 :	10.402.696 € (+ 314,9 %)
Exercice 2006 :	2.507.181 €

Faits marquants

- Tout comme en 2006, la copie privée continue de susciter de vifs débats entre l'industrie, la Commission européenne et les ayants droit. Les perceptions d'AUVIBEL ont toutefois augmenté de 5,6 % par rapport à 2006.
- Les négociations tarifaires avec l'industrie sont dans l'impasse. Étant donné l'absence d'une décision ministérielle, les lecteurs MP3, i-pods, disques durs, cartes de mémoire, décodeurs et graveurs CD/DVD ne sont toujours pas soumis à une rémunération équitable de copie privée.
- Sur le plan judiciaire, AUVIBEL remporte des succès probants contre l'importation illégale en provenance de l'étranger et contre la vente via l'Internet.
- Au sein des deux Collèges d'auteurs, le mouvement de rattrapage des années précédentes

s'est achevé à un rythme accéléré.

Commentaires

Pour la société faitière et perceptrice AUVIBEL, l'année 2007 fut une année de transition. Pour le proche avenir, une dégradation du marché des produits sur lesquels s'appuient les tarifs en matière de copie privée est attendue et, pour le reste, c'est l'expectative par rapport à un gouvernement qui soit en mesure d'approuver ces nouveaux tarifs.

La facturation est restée à un bon niveau (+ 5,6 % par rapport 2006), ce qui est dû à la détermination et au dynamisme dont AUVIBEL a fait preuve, notamment sur le marché des DVD-R, en vertu de quoi elle cueille les premiers fruits d'une politique rigoureuse en matière de respect des règles par tous les acteurs du marché. Ainsi, les marchés, les sites d'enchères et les sites de vente situés à l'étranger ont tous été mis au pas, soit au terme de négociations, soit, au besoin, au terme de procédures judiciaires diligentées par AUVIBEL.

La présente rubrique concerne la



Médaille d'or pour la copie privée en 2007!

part de la SABAM dans les montants alloués par AUVIBEL pour la copie à usage privé au sein des différents Collèges dans lesquels siège la SABAM. Il s'agit plus spécialement du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support sonore et du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support audiovisuel.

Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support sonore (5.058.295 €)

Le montant mentionné en 2007 concerne la quote-part du répertoire SABAM dans les rémunérations

ayant été attribuées par AUVIBEL au Collège pour les années 2005 et 2006 complètes. Avec l'attribution des droits relatifs à ces années, un terme est mis au mouvement de rattrapage des années précédentes et les droits relatifs aux prochaines années seront désormais répartis sur un rythme de croisière annuel.

Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support audiovisuel (5.334.900 €)

En mars 2007, les droits relatifs à l'année 2004 ont été attribués définitivement aux différents associés

du Collège. En même temps, suite à l'approbation par le ministre des règlements de répartition concernés, des paiements d'avances ont été effectués pour les années 2005 et 2006. La clôture de l'année 2005 avec un décompte du solde a été prévue d'ici la fin mars. La clôture de l'année 2006 est visée d'ici le milieu de l'année 2008.

b.4. Reprographie

Données financières

Exercice 2007 :	1.687.563 € (+ 29,4 %)
Exercice 2006 :	1.304.055 €

Faits marquants

- L'absence d'un nouveau gouvernement empêche l'adoption d'un nouveau règlement de reprographie incluant les imprimantes.
- En juin 2007, un accord a été trouvé au sein de REPROBEL en

ce qui concerne l'attribution définitive aux Collèges des droits de l'année 2006.

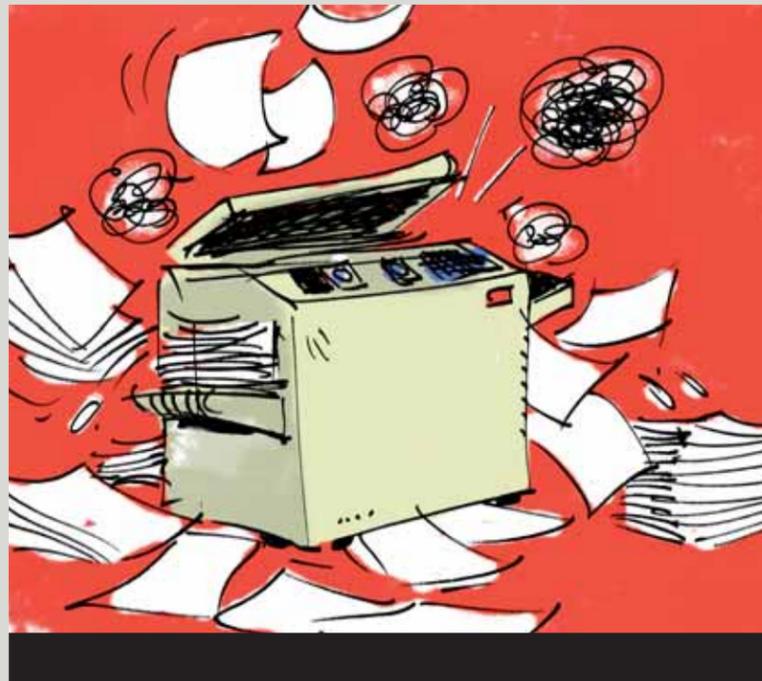
- Au sein du Collège d'auteurs, une clé de répartition a été trouvée pour ce qui est des droits de l'année 2007.

Commentaires

Cette rubrique concerne la part de la SABAM qui a été fixée au sein du Collège d'auteurs et du Collège d'éditeurs.

Collège d'auteurs

La hausse de 25 % découle de la légère augmentation des revenus de REPROBEL au cours de l'exercice 2006. Ce résultat positif est également imputable au fait que la SABAM a pu réclamer, sur base d'accords directs avec des sociétés étrangères représentant des photographes et d'autres artistes visuels, les montants de 2005 destinés à ces auteurs.



Collège d'éditeurs

Des droits de reprographie perçus en 2007 par REPROBEL, la part qui revient aux éditeurs ne s'élève qu'à « seulement » 3 %. La part de la SABAM dans le budget total à répartir du Collège d'éditeurs est fai-

ble car peu de droits sont perçus par REPROBEL pour la copie « fragmentaire » de partitions. Les partitions sont en effet généralement copiées partiellement ou intégralement. Ces copies ne relèvent pas du champ d'application du règlement de reprographie.

LA STRATÉGIE

À LONG TERME VA-T-ELLE ENFIN PORTER SES FRUITS ?

b.5. Droit de prêt public

Données financières

Exercice 2007 :	0 €
Exercice 2006 :	0 €

Faits marquants

- REPROBEL et AUVIBEL aboutissent à un accord sur la répartition primaire des rémunérations de droit de prêt pour les années de référence 2004, 2005 et 2006. Le total des rémunérations de droit de prêt en Belgique pour les années 2004 à 2006 s'élève à 4.735.476 €. Fin 2007, une part de « seulement » 60 % de cette somme avait déjà été payée par les Communautés.
- La SABAM a organisé en novembre 2007, en collaboration avec REPROBEL et AUVIBEL, un forum du droit de prêt en vue d'aboutir à un droit de

prêt « sérieux ». Le 21 décembre, les résultats de ce forum ont été exposés plus en détail au cours d'une conférence de presse.

Commentaires

En dépit du fait que les sociétés de gestion coupes aient trouvé un accord sur la répartition primaire des rémunérations de droit de prêt pour les années 2004, 2005 et 2006, rien n'a encore été versé à la SABAM. L'attribution individuelle définitive aux sociétés de gestion ne prendra forme plus concrètement que dans le courant de l'année 2008.

c. Les Répartitions collectives

Une des tâches fondamentales de ce département est la collecte et le traitement des programmes qui

lui parviennent de différents canaux : chaînes de télévision, stations radio, agences et filiales de la SABAM, membres, DJ, chefs d'orchestre, etc. Ces activités liées aux programmes sont regroupées au sein du Service « Répartitions Collectives-OPS », lequel se subdivise en plusieurs cellules spécifiques. L'autre tâche du département « Répartitions Collectives » est de répondre aux besoins et questions des membres, activité assurée par le Service aux Membres et le Service Audiovisuel.

Service aux Membres

Véritable front-office des répartitions collectives, le Service aux Membres sert d'interface entre nos membres et les différents rouages internes qui mènent aux répartitions. Ses relations privilégiées avec les sociétés sœurs en font également un interlocuteur de choix lors de la récupération de droits en provenance de l'étranger.

L'engagement de deux Account Managers témoigne de la volonté de se positionner encore plus clairement au service des auteurs. Ces Account Managers centralisent et coordonnent les dossiers tout en bénéficiant de la collaboration des autres membres du service, également et constamment disponibles pour toute information.

Ainsi, que ce soit à l'initiative des membres ou de nos sociétés sœurs, le service a ouvert en 2007 plus de 3.300 dossiers. Parmi ceux-ci, une majorité de signalisations (2.429), 612 plaintes et 35 demandes d'avance.

De plus, dans un esprit d'intégration des réparations collectives, un lien plus fort a été créé avec les Account Managers du service audiovisuel, créant de la sorte un pôle de réflexion proactif sur les solutions à apporter pour améliorer la qualité du service aux affiliés. Enfin, à l'écoute continue des griefs et des idées de nos sociétaires, le service joue un rôle stratégique de première importance dans l'adaptation de la société aux évolutions du droit d'auteur.

Service Audiovisuel

En étroite liaison avec le Service aux Membres, le Service Audiovisuel a connu un véritable bouillonnement cette année, visant à accroître la qualité du service rendu aux associés.

Pour ce faire, un nouvel organigramme a permis de dégager un front-office constitué de deux Account Managers et un back-office (domestique et inter-

national). Ces deux pôles complémentaires permettent un traitement plus efficace de l'information et un rapprochement avec les membres.

La première fonction des Account Managers est de satisfaire aux requêtes des sociétaires. Au-delà de cette mission quotidienne, ils participent activement au Comité d'Accompagnement Audiovisuel et aux échanges of views avec les auteurs.

Le Comité d'Accompagnement est un organe de réflexion chapeauté par le Directeur Exécutif des Opérations et le Directeur de la Communication, et dont la vocation est avant tout stratégique puisqu'il définit les lignes de conduite internes et externes à adopter en vue de consolider la position de la SABAM dans ce secteur en constante mutation.

Les échanges of views, quant à eux, créent le lien entre des représentants du Comité d'Accompagnement et des auteurs audiovisuels. Ils permettent de recueillir l'avis de membres professionnels du secteur et d'élargir la réflexion menée en interne.

Le back-office de la cellule a également été repensé en 2007. Alors qu'il existait auparavant une séparation entre musique de film et texte & image, la distinction s'opère maintenant au niveau du répertoire.

La cellule « audiovisuel international » traite donc toute la documentation en provenance des sociétés sœurs. Elle participe activement à la mise en place de Cis Net AVI, un système d'échange de cue-sheets entre sociétés sœurs. Cette base de

données, en parallèle avec le système FastTrack qui permet l'échange de documentation musicale, démultiplie la qualité des informations tout en diminuant l'échange de courriers. Toujours sur le plan informatique, les sous-titreurs belges de productions étrangères utilisent maintenant presque tous l'OWR, le système de déclaration en ligne.

La cellule « audiovisuel domestique » traite, quant à elle, la documentation des œuvres du catalogue audiovisuel des membres. En ce compris les fictions, reportages, sketches, clips et spots publicitaires. Elle contacte aussi les producteurs belges afin d'identifier les musiques contenues dans ces œuvres. Depuis 2007, une démarche proactive a été adoptée visant à repérer l'utilisation de notre répertoire via diverses publications spécialisées.

Au total, ces deux cellules ont adapté 23.569 cue-sheets ainsi que 2.578 œuvres sous-titrées durant l'année 2007.

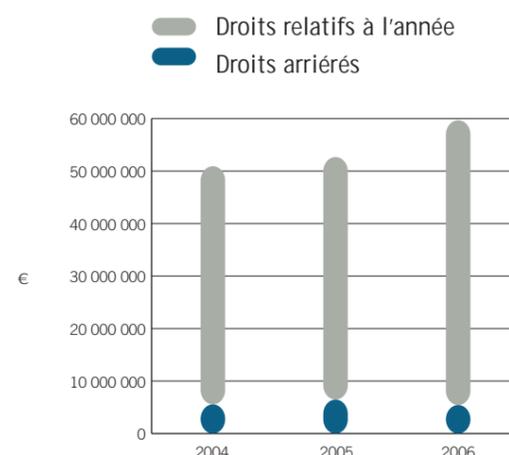
c.1. Droits d'exécution Belgique

La répartition des droits belges est le décompte le plus important effectué par le service des Répartitions Collectives. Ce dernier a été scindé en deux : un à-valoir payé le 13 juin 2007 suivi d'un décompte définitif réalisé le 17 octobre dernier. Ces deux paiements concernent les droits relatifs aux exécutions 2006 et antérieures.

Belgique 2006	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total B2006	
Droits de l'année + reliquats	33.520.854 €	20.725.583 €	54.246.437 €	91 %
Droits arriérés	2.915.865 €	2.521.518 €	5.437.383 €	9 %
TOTAL	36.436.719 €	23.247.101 €	59.683.820 €	100 %
	61 %	39 %	100 %	

En 2007, pratiquement 60.000.000 € ont ainsi été répartis, ce qui équivaut à une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. De ce montant, 61 % ont bénéficié directement aux membres de la SABAM, tandis que les 39 % restants ont été envoyés aux sociétés sœurs pour l'exécution des œuvres de leurs membres sur le territoire belge. Cette proportion est presque identique à celle du décompte précédent.

Droits d'exécution Belgique - Evolution des montants totaux répartis



Les droits répartis sont en hausse non seulement grâce à l'augmentation des droits perçus mais aussi à la décision de libérer les réserves endéans les 3 ans et non plus endéans les 5 ans comme auparavant. Cette année, ce sont les réserves de 2000 et 2003 qui ont été libérées.

La libération des réserves s'est surtout répercutée sur les droits de l'année. En effet, les droits arriérés répartis en 2007 sont légèrement inférieurs à ceux répartis en 2006.

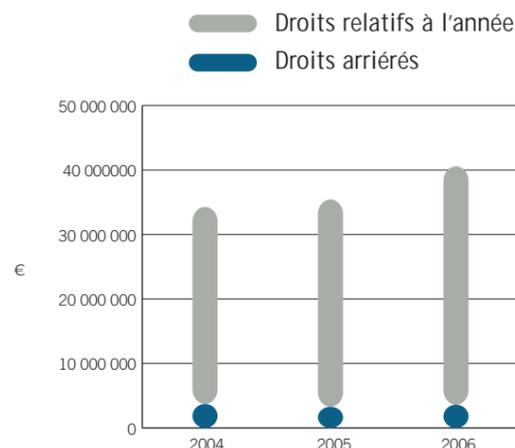
La répartition comprend les droits d'exécution musicale, les droits d'exécution en provenance de l'étranger et la reprographie.

Droits d'exécution musique

Musique	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total B2006	
Droits de l'année + reliquats	22.556.170 €	14.419.908 €	36.976.078 €	91 %
Droits arriérés	2.046.783 €	1.549.420 €	3.596.203 €	9 %
TOTAL	24.602.953 €	15.969.328 €	40.572.281 €	
	61 %	39 %		

Dans le cadre de ce décompte, 40.572.280 € ont été répartis pour la musique ; cela représente 68 % du décompte 'Droits d'exécution Belgique 2006'. De ce montant, 60,6 % ont été distribués aux membres de la SABAM et 39,4 % aux sociétés sœurs, ce qui est similaire à l'année passée. La proportion des droits arriérés est également identique à 2006, à savoir environ 9 %.

Droits d'exécution musicale - Evolution des montants répartis



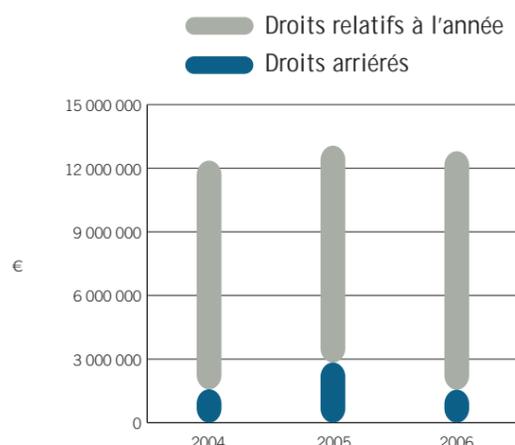
Si dans le précédent rapport annuel, nous annonçons avoir dépassé 35.000.000 € en droits musique, cette année nous atteignons 40.000.000 €, soit 14 % de plus. Les raisons de cette forte hausse sont, comme expliqué supra, une augmentation des droits et une libération plus rapide des réserves.

Production audiovisuelle – musique

Musique de film - Belgique 2006	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total B2006	
Droits de l'année + reliquats	5.567.136 €	5.676.728 €	11.243.864 €	88 %
Droits arriérés	618.342 €	938.929 €	1.557.271 €	12 %
TOTAL	6.185.478 €	6.615.657 €	12.801.135 €	
	48 %	52 %		

Les droits répartis et relatifs à la musique de film s'élevaient cette année à 12.801.135 €. Cela représente 21,5 % de l'ensemble de la répartition Belgique et 67 % de la répartition des droits audiovisuels. Environ une moitié de ces droits a bénéficié aux membres des sociétés sœurs.

Production audiovisuelle: Musique - Evolution des montants répartis



Au total, les droits relatifs à la musique de film diminuent de 2 %. Cette baisse découle surtout de la forte diminution des droits arriérés par rapport à l'année passée. C'est en effet durant l'année 2006 que certains litiges ont pu être résolus.

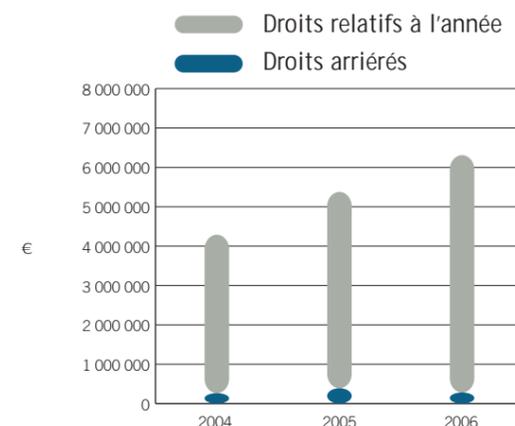
En observant uniquement les droits de l'année en cours, une augmentation de 10 % est constatée.

Production audiovisuelle – texte & image

Audiovisuel - Belgique 2006	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total B2006	
Droits de l'année + reliquats	5.397.548 €	628.947 €	6.026.495 €	95,5%
Droits arriérés	250.740 €	33.169 €	283.909 €	4,5%
TOTAL	5.648.288 €	662.116 €	6.310.404 €	
	89,5%	10,5%		

Les 6.310.403 € répartis cette année pour la partie « texte & image » représentent 10,5 % du décompte total et 33 % du décompte audiovisuel.

Production audiovisuelle: Texte et Image - Evolution des montants répartis



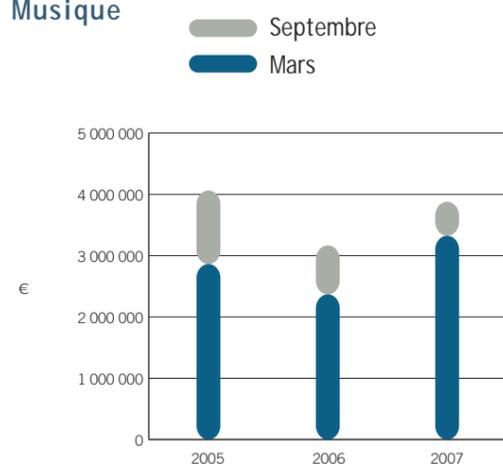
Il s'agit d'une hausse d'environ 20 % qui, une fois de plus, s'explique par l'augmentation des montants perçus et la libération des réserves de 2000 et de 2003. A l'instar des rubriques Musique et Musique de film, cette augmentation se répercute principalement sur les droits de l'année.

c.2. Droits d'exécution en provenance de l'étranger

Un total de 4.725.739 € a été réparti. Le premier paiement a été effectué le 30 mars 2007 et le second le 28 septembre 2007. C'est la première année que cette répartition est entièrement réalisée via la nouvelle plate-forme informatique.

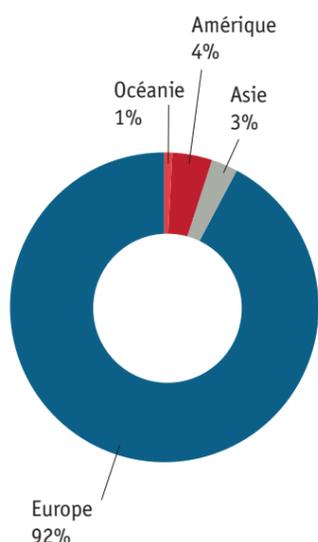
Droits d'exécution musicale en provenance de l'étranger

Musique



Le montant réparti pour la musique est en hausse de 22,5 % par rapport à l'année dernière et atteint 3.878.882 €. Le nouveau système informatique, qui est maintenant totalement opérationnel, permet d'égaliser les montants répartis en 2005.

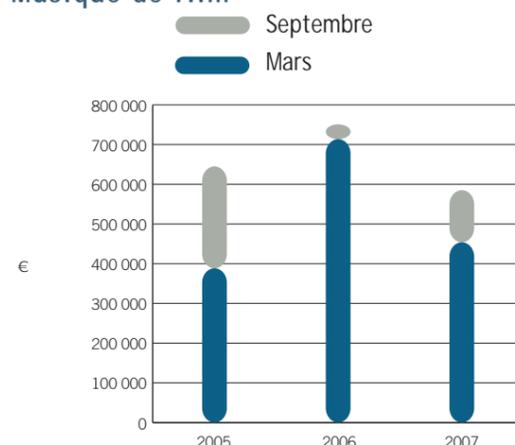
Origine des droits - Musique



La provenance des droits est presque identique à celle des deux dernières années. Les droits musicaux proviennent toujours principalement d'Europe et, en second lieu, du continent américain, suivi de l'Asie et de l'Océanie.

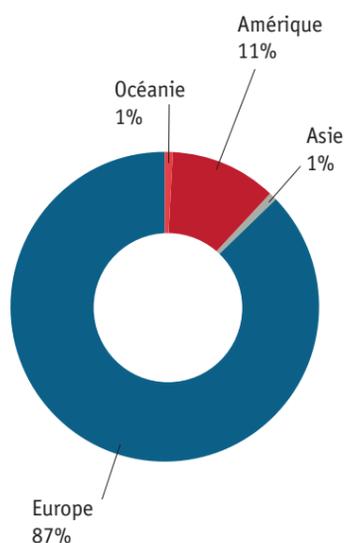
Production audiovisuelle – musique

Musique de film



Cette année, un montant de 585.219 € a été réparti. Les commentaires concernant les droits musicaux sont également valables pour la musique de film. Il faut toutefois ajouter qu'une partie des droits de BUMA/STEMRA n'a pas été reçue, c'est pourquoi une diminution de 22 % du montant réparti est observée par rapport à l'année passée.

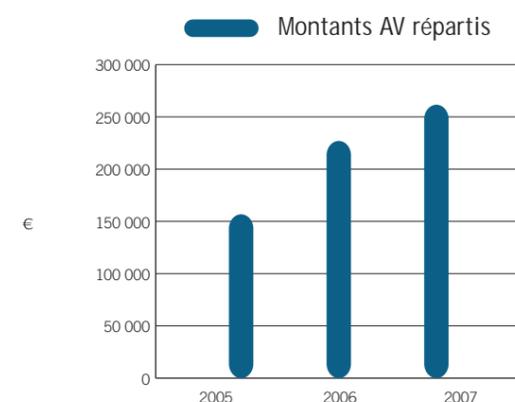
Origine des droits - Musique de film



Le graphique ci-dessus permet d'observer que l'origine des droits est principalement européenne (87 %) ; cette proportion a augmenté par rapport à l'année dernière (81 %). La part du continent américain a reculé et est passée de 17 % à 11 %. L'Asie et l'Océanie représentent à peu près la même proportion que l'année dernière.

Production audiovisuelle – texte et image

Audiovisuel



Comme souligné plus haut, 2007 est la première année au cours de laquelle les droits « texte & image » ont pu être répartis entièrement via la nouvelle plate-forme informatique de la même manière que ceci a été le cas pour les droits de musique de film et musicaux. Un montant de 261.638 € a ainsi été distribué, ce qui révèle une augmentation de 16 % par rapport à l'année dernière.

L'intégralité des droits reçus provient du continent européen, comme c'était également le cas l'année passée.

Reprographie

La répartition « Reprographie Editeurs 2005 - Auteurs 2005 » nous a permis de répartir un montant global de 1.065.187 €. Si 95 % de ce montant a bénéficié aux auteurs, seulement 5 % est allé aux éditeurs. La faible proportion réservée à ces derniers est due au fait que les droits « Editeurs 2005 » n'ont pas encore été reçus.

Cette année, l'accent a été mis sur la simplification des procédures. Ainsi, tandis qu'un projet visant à une clarification des règles de répartition était lancé, la partie du site de la SABAM consacrée à ce domaine connaissait un remaniement en profondeur. L'utilisateur, en plus d'avoir accès aux nouveaux manuels, peut maintenant télécharger des bulletins de déclaration plus clairs à renvoyer soit par la poste soit directement par courrier électronique.

Copie privée

Lors de la répartition du 17 octobre 2007, un montant de 465.085 € a pu être distribué sur base des droits perçus en 2007. Environ 87 % de ce montant concerne les droits de diffusion d'œuvres audiovisuelles sur les chaînes de télévision belges durant l'année 2004. Les 13 % restants concernent la diffusion d'œuvres sur les radios belges durant l'année 2005.

Etant donné que seul le volet audiovisuel est entré en répartition, les montants répartis sont en diminution par rapport à l'année passée.

Cellule qualité, contrôle et projet

La mise sur pied d'un système de gestion de la qualité (SGQ) a été initiée pour les Répartitions collectives. Le SGQ est organisé en fonction des normes ISO. Concrètement, cela signifie qu'une politique de qualité est élaborée en prenant comme point de départ la mission et la vision de la SABAM. Le SGQ a pour but de veiller à ce que nos répartitions répondent à toutes les exigences légales et internes à la Société. En dressant un aperçu des processus (principaux) et en déterminant les responsabilités, des accords clairs et précis sont pris afin d'éviter des écarts. L'instauration d'un SGQ doit être achevée en 2008.

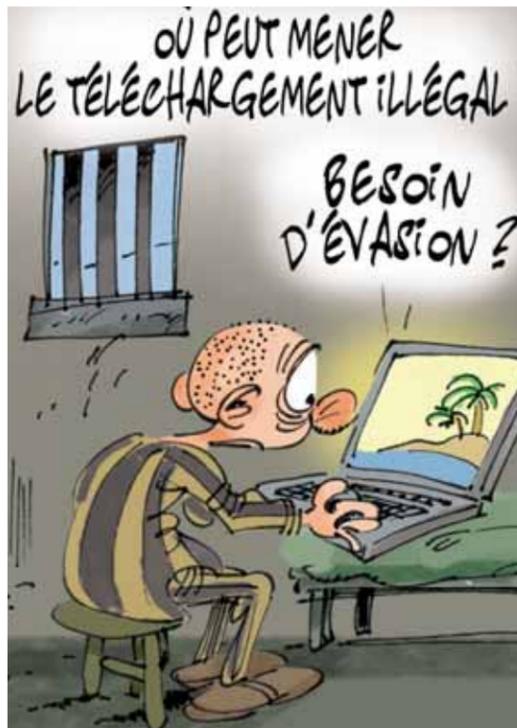
La Cellule Contrôle et Qualité a également collaboré activement en 2007 au développement du nouveau système pour la répartition des droits collectifs qui sont perçus en Belgique. Le nouveau système (SIS-Coll-Bel) doit bien entendu être performant mais il doit également être très souple afin de permettre de répartir plus rapidement et de façon plus efficace les droits perçus. Non seulement des sources de perception existantes peuvent être réglées via ce système mais également des perceptions provenant de nouvelles technologies ou applications. En tant que Cellule de Contrôle et de Qualité, nous veillons à ce que les contrôles de qualité requis soient intégrés dans chaque étape du processus de répartition. Nous tendons également vers une traçabilité totale du système, en fonction de laquelle nous pouvons définir pour chaque exploitation la source exacte de la perception. De cette façon, nous voulons répondre à la critique selon laquelle la SABAM serait incapable d'expliquer à ses membres pour quelles prestations ils reçoivent des droits.

En 2008 et 2009 également, la Cellule Contrôle et Qualité collaborera activement au développement, à la mise à l'épreuve ainsi qu'à la mise en production de ce nouveau système.

d. La Cellule de Contrôle

d.1. La mission de contrôle

Au cours de l'année écoulée, la Cellule de Contrôle, composée d'agents assermentés, a effectué 17.777 contrôles inopinés au sein de magasins et d'établissement HORECA. Ces contrôles ont démontré que pour 1.581 visites, ce qui correspond à 8,9 % des cas, notre répertoire était utilisé sans autorisation. La majeure partie des contrevenants ont régularisé leur situation par la signature de nouveaux contrats auprès de nos agences ou filiales. La Cellule de Contrôle a également renseigné les départements tout au long de l'année quant aux événements organisés et ce, dans le cadre du traitement des perceptions occasionnelles. Le recensement de ces événements, à savoir 2.884 soirées, concerts, pièces de théâtre, etc., a permis de ré-



colter des droits supplémentaires et de mesurer simultanément le taux de couverture des agences ou filiales.

d.2. La mission d'audit

Pour l'année 2007, 9 audits de firmes de disques belges ont été réalisés ainsi que 3 audits de fournisseurs de sonneries téléphoniques et/ou de téléchargements. Ces audits ont généré un redressement global de 129.345 € (soit - 38,47 % par rapport à 2006 et + 1,95 % par rapport à 2005).

Dans le cadre du contrat de centralisation, la Cellule de Contrôle a assuré la coordination des audits des filiales d'Universal à travers l'Europe. Pour l'épauler dans cette mission, la Cellule a pu compter sur l'aide de KPMG. C'est ainsi qu'en 2006, 16 pays ont fait l'objet d'un contrôle au niveau de leur gestion des déclarations d'Universal. De ces 16 audits ont découlé en 2007 des facturations trouvant leur origine dans les redressements de 2006. Plus de 700.000 € ont ainsi été facturés à Universal ; somme qui se retrouve dans le chiffre d'affaires 2007 des perceptions individuelles (Central Licensing pour compte de tiers).

d.3. La mission de lutte contre la piraterie

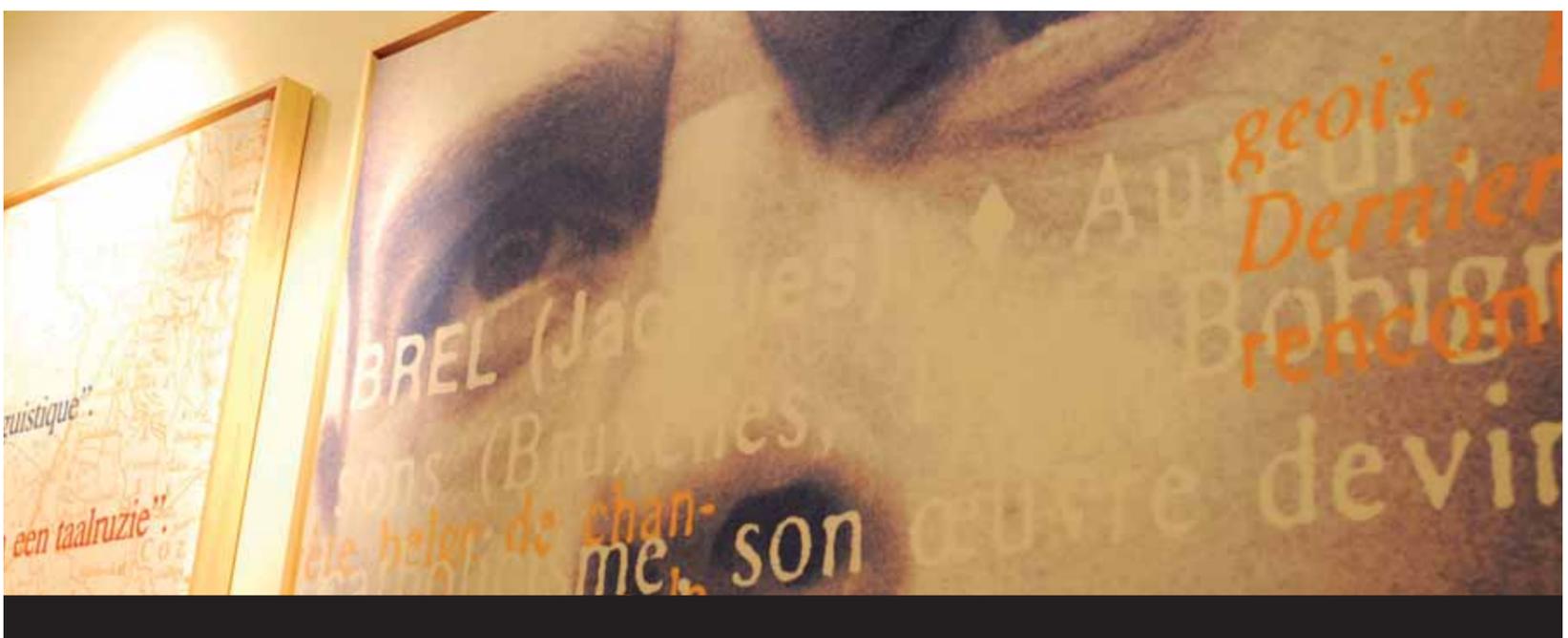
La piraterie sur le web s'est fortement développée par les échanges illicites au travers des réseaux peer-to-peer. Elle provoque des ravages dans le monde de la musique et touche graduellement l'univers du film.

Grâce à une étroite collaboration avec l'IFPI Belgique, 250.000 notifications relatives à des actes illicites de reproduction et/ou de communication via l'Internet ont été envoyées, ce qui a rendu possible le retrait, le blocage ou l'élimination d'innombrables fichiers musicaux. Des vidéos, dont certaines diffusées sur Youtube ou Dailymotion et portant parfois atteinte au droit moral des membres, ont également fait l'objet de retraits après mise en demeure par la SABAM.

Néanmoins, un constat s'impose : pour résoudre le problème de manière structurelle, il convient de le traiter à la source par des mesures de filtrage à prendre au niveau des fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI). Les FAI sont les instances les plus à même de prendre ces mesures, ce qui explique l'action intentée contre le FAI Scarlet Extended. Par ce geste, nous visons à obtenir un jugement définitif imposant à Scarlet Extended de prendre des mesures de filtrage, pour ensuite imposer la même règle à l'ensemble des FAI belges. Le 29 juin 2007, la SABAM a obtenu gain de cause en première instance ; Scarlet Extended a ensuite fait appel de cette décision. Il est à noter que l'IFPI s'est jointe à la cause de la SABAM pour la procédure d'appel.

En ce qui concerne la piraterie physique, 116 dossiers ont été ouverts en 2007. La majorité de ces dossiers font l'objet d'une procédure judiciaire, une minorité d'entre eux sont réglés à l'amiable. Les dommages exigés sont en tout état de cause importants.

Finalement, plus de 15.000 albums musicaux (essentiellement des CD-R) ont été saisis. Plus de 30.000 fichiers illicites sur disques durs ont également été mis hors d'usage.





La migration informatique suit son cours...

5.5.2. La Direction exécutive Informatique, Reporting & Documentation Musique

a. Informatique (ICT)

Le processus de modernisation de nos applications informatiques se déroule comme prévu.

En 2007, le deuxième module pour les perceptions individuelles a été développé, c.-à-d. celui pour la répartition Étranger.

Sont aujourd'hui encore planifiés pour 2008 et 2009 :

- BIEM/Phono (planifié pour 2008) ;
- Vidéo, droits de reproduction, library ;

et, pendant la même période, la modernisation des perceptions et répartitions collectives, pour laquelle une équipe projet a entre-temps aussi été constituée.

Les autres projets qui ont été réalisés sont :

- Le suivi des factures impayées et/ou contestées des agences avec l'aide d'un bureau externe ;
- La modernisation du système CES (Caisse d'Entraide et de Solidarité de la SABAM) sur base du nouveau règlement qui a été approuvé par l'Assemblée générale ;
- La mise sur pied et la mise à l'épreuve effective d'un Disaster Recovery Plan tel qu'il a été recommandé par notre audit interne ;
- Les adaptations qui sont nécessaires pour pouvoir traiter le nouveau format pour l'inscription d'œuvres musicales (Common Works Registration version 2.1) ;
- L'accès pour le public à notre base de données musicales, qui sera mise à disposition en même temps qu'un site Internet dans un nouvel habillage.

Nous ne sommes en outre pas restés inactifs sur le plan de la collaboration internationale. Via FastTrack, qui est un accord de coopération entre 12 sociétés d'auteurs européennes et américaines, nous collaborons à une série de projets qui amélioreront l'échange d'informations entre les sociétés d'auteurs. Le réseau de données qui est mis à

disposition par FastTrack pour la recherche et l'échange d'informations est déjà accessible aujourd'hui pour plus de 80 sociétés d'auteurs.

b. Documentation Musique

Toutes les parties intéressées conviennent de l'importance d'avoir une base de données actualisée et de qualité afin de pouvoir réaliser correctement et dans les délais la perception et la répartition des droits d'auteur.

La base de données des œuvres est constituée au moyen, d'une part, des déclarations de nos membres et, d'autre part, des informations qui sont mises à disposition par les

sociétés d'auteurs par l'intermédiaire d'une base de données internationale (voir infra).

Par conséquent, les membres peuvent jouer un rôle actif et crucial à la fois en ce qui concerne la qualité des données et la tenue à jour de la base de données.

Ils sont également encouragés à déclarer leurs œuvres et leurs contrats d'édition par voie électronique via le module E-SABAM OWR (Online Works Registration) (déjà disponible depuis juillet 2004) ainsi qu'à déclarer leurs contrats de sous-édition via le format standard international CWR ou via le format tape mis à disposition par le service documentation et le Format Tape Lite basé sur Excel.



Willy Heyns,
Directeur Informatique,
Reporting et
Documentation Musique

En 2007, les membres ont également pu demander en ligne, via E-SABAM, une liste de leurs œuvres et vérifier l'état de leur documentation.

En outre, ils peuvent rechercher des œuvres musicales et littéraires d'autres auteurs sur base d'un titre, en combinaison ou non avec le nom de l'auteur. Les informations ainsi glanées sont bien évidemment filtrées, et ce dans le cadre de la loi sur la vie privée.

Enfin, des préparatifs ont été faits en 2007 afin d'ouvrir début 2008 les bases de données d'œuvres musicales et littéraires également à des

tiers dans le cadre d'une politique de transparence.

En 2007, deux modifications du règlement général ont été approuvées qui ont eu un grand impact sur la documentation des œuvres musicales et littéraires, à savoir une nouvelle classification par points sur base du genre et de nouvelles clés concernant le domaine public (DP) en vertu desquelles la part du compositeur/de l'auteur DP est désormais également cédée pour les droits d'exécution à l'arrangeur/adaptateur et le cas échéant à l'éditeur (cf. droits de reproduction mécanique), ce dernier

point à condition que la Commission Arrangements sur le Domaine public ait accepté d'inscrire l'arrangement dans le répertoire de la SABAM.

Bases de données internationales

CIS-Net powered by FastTrack est une fusion entre CIS-Net – le réseau de bases de données de la CISAC – et FastTrack, qui a eu lieu en 2007.

À l'heure actuelle, 81 sociétés d'auteurs ont accès à CIS-Net via les différents nœuds (FastTrack, Latinnet, WID).

45 sociétés d'auteurs placent leurs

œuvres musicales sur le réseau, en vertu de quoi au total près de 31 millions de titres ont pu être consultés en 2007.

FastTrack est composé de 12 sociétés, par ordre alphabétique : AKM (Autriche), ASCAP (États-Unis), BMI (États-Unis), BUMA/STEMRA (Pays-Bas), GEMA (Allemagne), PRS/MCPS (Royaume-Uni), SABAM, SACEM (France), SGAE (Espagne), SIAE (Italie), SOCAN (Canada) et SUISA (Suisse). Latinnet est composé de 20 sociétés de pays hispanophones et WID est composé de 13 sociétés, y compris les sociétés NORD-DOC (Scandinavie).

	Nombre		Augmentation	
	2007	2006	nominale	2007 p/r à 2006 en %
Répertoire national	68 960	86 413	-17 453	-20,2
Œuvres littéraires et paroles de chansons	7 550	9 018	-1 468	-16,3
Œuvres musicales (manuscrit)	27 527	32 386	-4 859	-15,0
Œuvres musicales (édition)	16 531	13 933	2 598	18,6
Œuvres musicales (sous-édition)	17 352	31 076	-13 724	-44,2
Dépôt	661	707	-46	-6,5
Déclaration OWR (*)	3 528	3 031	497	16,4
* Œuvres musicales (manuscrit) et œuvres littéraires et paroles de chanson				
Répertoire international	488 772	335 865	152 907	45,5
via voie électronique	470 560	328 550	142 010	43,2
Autres	18 212	7 315	10 897	149,0
TOTAL	557 732	422 278	135 454	32,1
CIS-Net powered by FastTrack				
Contribution de la SABAM	1 710 842	1 657 340	53 502	3,2
Nombre total d'œuvres	30 799 997	26 694 535	4 105 462	15,4

6. Activités culturelles - fonds culturel



Les activités culturelles de la SABAM sont principalement assurées par la Promotion Artistique Belge de la SABAM. Un budget est mis à disposition pour la promotion d'œuvres appartenant aux différentes disciplines que la SABAM représente.

Les principales activités soutenues en 2007 sont :

Dans le secteur de la musique :

MIDEM (janvier)
 ZAMU (février)
 FESTIVAL ROCK AROUND (octobre)
 CONCERT ELECTRO BELGE (mars)
 MARS EN CHANSON (mars-avril)
 GRAND PRIX DE LA CHANSON (mars)
 FESTIVAL DELLA CANZONE ITALIANA (mars)
 FESTIVAL EMERGENCE (mars-avril)
 LES NUITS DE L'ENTREPOT (avril)
 NEKKA NACHT/HOUDEN VAN (avril)
 DJANGO A LIBERCHIES (mai)
 VERDUR ROCK (juin)
 FETES DE LA MUSIQUE (juin)
 BEIAARDTUNE (juillet)
 FRANCOFOLIES (juillet)
 SFINKSFESTIVAL (juillet)
 FOLKFESTIVAL DRANOUTER (août)
 GAUME JAZZ FESTIVAL (août)
 NANDRIN FESTIVAL (août)
 BRUSSELS SUMMER FESTIVAL (août)
 BIENNALE DE LA CHANSON FRANCAISE (septembre)
 POPKOMM (septembre)
 JAZZ HOEILAART (septembre)
 DJANGO D'OR (octobre)
 WORLD SOUNDTRACK AWARDS du FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE GAND (octobre)
 EREGALERIJ Radio 2 (novembre)
 CONCOURS DE COMPOSITION KLARA (novembre)

CANNES
BRUXELLES
CHARLEROI
OHAIN
CHARLEROI
CHARLEROI
LIEGE
BRUXELLES
ARLON
ANVERS
LIBERCHIES
NAMUR
BRUXELLES-WALLONIE
LOMMEL
SPA
BOECHOUT
DRANOUTER
TINTIGNY
NANDRIN
BRUXELLES
BRUXELLES
BERLIN
JEZUS-EIK
BRUXELLES
GAND
OSTENDE
GAND

POPPUNT MUZIKANTENDAG (novembre)	BRUXELLES
RENCONTRES INTERNATIONALES JEUNES PIANISTES - EPTA (novembre)	NAMUR
COURT-CIRCUIT (septembre-décembre)	BRUXELLES
DE KLEINE AVONDEN	
NATIONALE KAMPIOENSCHAPPEN GEORGANISEERD DOOR VLAMO EN FODEKAM	
CD NUITS BOTANIQUE	
CD CA BALANCE PAS MAL A LIEGE	
DA CAPO	
GOE VOLLEK	
ROCK THE CITY (août)	BRUXELLES

Dans le secteur de l'audiovisuel :

ANIMA (février)	BRUXELLES
DOCVILLE (mai-juin)	LOUVAIN
DOCHOUSE BRUXELLES	BRUXELLES
THEATR'ACTIF	BIG BANG
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR DE MONS (février)	MONS
PRIX JOSEPH PLATEAU (mars)	GAND
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE (mars)	BRUXELLES
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR (FIFF) (septembre-octobre)	NAMUR
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE FLANDRES (octobre)	GAND
FESTIVAL INTERNATIONAL DES ECOLES DE CINEMA (octobre)	HUY
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM INDEPENDANT (novembre)	BRUXELLES
HET GROTE ONGEDULD (novembre)	BRUXELLES
MEDIA 10/10 (novembre)	NAMUR
INTERNATIONAAL KORTFILMFESTIVAL LEUVEN (décembre)	LOUVAIN

Dans le secteur du théâtre :

LANDJUWEEL OPENLUCHTTHEATER/STRAATTHEATER (juillet)	GALMAARDEN
THEATRE ROYAL DE TOONE	
VTA	VLAAMSE TONEELAUTEURS

Dans le secteur des arts graphiques et visuels :

FONDATION LAMBERT LECRENIER (octobre)	HUY
---------------------------------------	-----

Dans le secteur littéraire :

DICHTER AAN HUIS (octobre)	GENT-DEN-HAAG
FAIS MOI UN CONTE (décembre)	PHILIPPEVILLE
BIENNALE INTERNATIONALE DE POESIE (octobre)	LIEGE
VERENIGDE CULTUURFABRIEKEN	FLANDRES

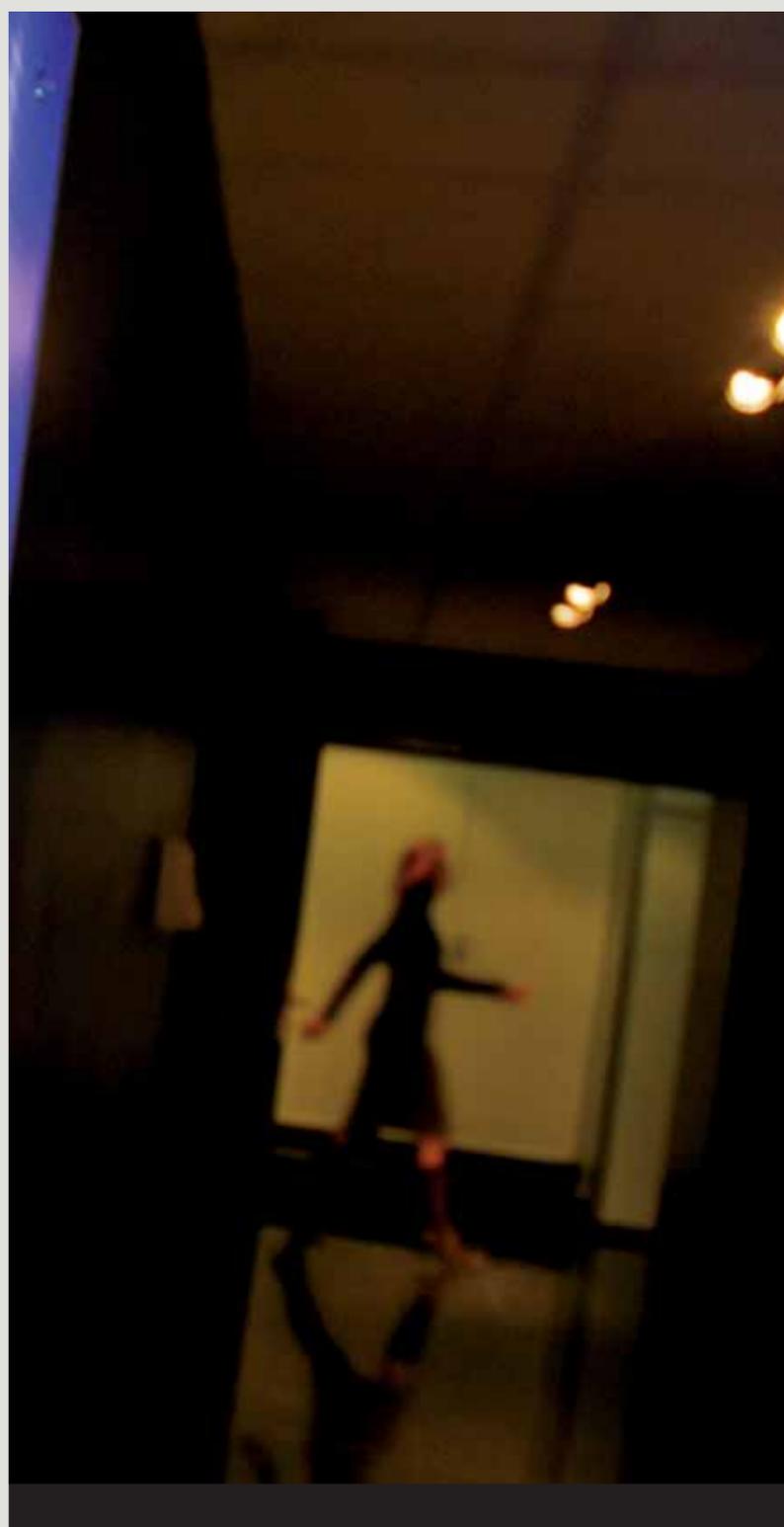
7. Rapport financier



Luc Van Oycke
Directeur
Administration,
Finances &
Ressources Humaines

Table des matières

7.1. Comptes annuels SABAM	30
7.2. Compte de résultats SABAM	31
7.3. Promotion artistique belge	32
7.4. Promotion artistique belge	32
7.5. Caisse d'entraide et de solidarité – fonds social	33
7.6. Commentaires sur les comptes annuels	35
7.7. Le compte de résultats	38
7.8. Les résultats financiers	42



7.1. Comptes annuels SABAM

Bilans SABAM (en €)

Actif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISÉS	8 940 170	8 812 212	127 958	1,5%
I. Frais d'établissement	0	0	0	0,0%
II. Immobilisations incorporelles	1 843 777	1 542 192	301 585	19,6%
III. Immobilisations corporelles	7 067 422	7 241 049	-173 627	-2,4%
A. Terrains & constructions	3 678 006	3 751 134	-73 128	-1,9%
B. Installations, machines et outillage	1 559 441	1 723 766	-164 325	-9,5%
C. Mobilier et matériel roulant	1 829 975	1 766 149	63 826	3,6%
IV. Immobilisations financières	28 971	28 971	0	0,0%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6 729	6 729	0	0,0%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	22 242	22 242	0	0,0%
ACTIFS CIRCULANTS	268 703 228	246 226 309	22 476 919	9,1%
VII. Créances à un an au plus	44 710 471	25 002 695	19 707 776	78,8%
A. Créances commerciales	42 859 551	23 211 061	19 648 490	84,7%
B. Autres créances	1 850 920	1 791 634	59 286	3,3%
VIII. Placements de trésorerie	173 966 481	174 971 028	-1 004 547	-0,6%
B. Autres placements	173 966 481	174 971 028	-1 004 547	-0,6%
IX. Valeurs disponibles	45 875 139	42 632 868	3 242 271	7,6%
X. Comptes de régularisation	4 151 137	3 619 718	531 419	14,7%
TOTAL DE L'ACTIF	277 643 398	255 038 521	22 604 877	8,9%

Passif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	2 556 158	3 178 506	-622 348	-19,6%
I. Capital	1 254 635	1 178 992	75 643	6,4%
IV. Réserves	1 301 523	1 999 514	-697 991	-34,9%
A. Réserve légale	125 463	117 899	7 564	6,4%
D. Réserves disponibles	1 176 060	1 881 615	-705 555	-37,5%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	9 242 319	9 486 556	-244 237	-2,6%
VII. A. Provisions pour risques et charges	9 242 319	9 486 556	-244 237	-2,6%
1. Pensions & obligat. similaires	8 095 889	8 284 908	-189 019	-2,3%
4. Autres risques et charges	1 146 430	1 201 648	-55 218	-4,6%
DETTES	265 844 921	242 373 459	23 471 462	9,7%
VIII. Dettes à plus d'un an	54 538 251	52 012 889	2 525 362	4,9%
D. Autres dettes	54 538 251	52 012 889	2 525 362	4,9%
IX. Dettes à un an au plus	210 615 684	189 738 065	20 877 619	11,0%
B1. Dettes financières	0	0	0	0,0%
C. Dettes commerciales	3 388 162	4 604 580	-1 216 418	-26,4%
1- Fournisseurs	3 388 162	4 604 580	-1 216 418	-26,4%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2 273 442	2 280 573	-7 131	-0,3%
1- Impôts	219 996	170 947	49 049	28,7%
2- Rémunérations et lois sociales	2 053 446	2 109 626	-56 180	-2,7%
F. Autres dettes	204 954 080	182 852 912	22 101 168	12,1%
X. Comptes de régularisation	690 986	622 505	68 481	11,0%
TOTAL DU PASSIF	277 643 398	255 038 521	22 604 877	8,9%

7.2. Compte de résultats SABAM

Exercices clôturés au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
COMPTES DE RESULTATS SABAM (€)				
I. Ventes et prestations	235 676 642	220 606 811	15 069 831	6,83%
A. Chiffre d'affaires	231 036 075	215 966 993	15 069 082	6,98%
C. Production immobilisée	445 202	492 371	-47 169	-9,58%
D. Autres produits d'exploitation	4 195 365	4 147 447	47 918	1,16%
II. Coût des ventes et prestations	-36 858 422	-35 920 226	-938 196	2,61%
B. Services et biens divers	12 142 483	12 071 522	70 961	0,59%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	21 268 232	20 397 956	870 276	4,27%
D. Amortissements	2 066 584	2 136 314	-69 730	-3,26%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	462 068	417 298	44 770	10,73%
F. Provisions pour risques et charges	-244 238	-337 549	93 311	-27,64%
G. Autres charges d'exploitation	1 163 293	1 234 685	-71 392	-5,78%
III. Résultat d'exploitation	198 818 220	184 686 585	14 131 635	7,65%
IV. Produits financiers	11 072 389	10 521 216	551 173	5,24%
B. Produits des actifs circulants	9 549 151	8 458 152	1 090 999	12,90%
C. Autres produits financiers	1 523 238	2 063 064	-539 826	-26,17%
V. Charges financières	-2 215 796	-2 895 071	679 275	-23,46%
VI. Résultat courant avant impôts	207 674 813	192 312 730	15 362 083	7,99%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	207 674 813	192 312 730	15 362 083	7,99%
XI. Résultat de l'exercice	207 674 813	192 312 730	15 362 083	7,99%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	207 674 813	192 312 730	15 362 083	7,99%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	207 674 813	192 312 730	15 362 083	7,99%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	705 555	0	705 555	--
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-7 564	-5 320	-2 244	42,19%
3) aux autres réserves		-450 000	450 000	-100,00%
F. Droits à répartir				
3) Autres allocataires	208 372 804	191 857 410	16 515 394	8,61%

7.3. Promotion artistique belge de la SABAM asbl

Bilans PAB de la SABAM asbl (en €)

Actif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISÉS	0	0	0	0,00%
Actifs circulants	916 126	1 019 296	-103 170	-10,12%
VII. Créances à un an au plus	23 380	236 087	-212 707	-90,10%
Clients		169 675	-169 675	-100,00%
Facture à établir		46 143	-46 143	-100,00%
Créances fiscales	23 380	20 246	3 134	15,48%
Factures à recevoir (NC)		23	-23	-100,00%
VIII. Placements de trésorerie	787 000	620 000	167 000	26,94%
Comptes à terme	787 000	620 000	167 000	26,94%
IX. Valeurs disponibles	1 683	64 343	-62 660	-97,38%
X. Comptes de régularisation	104 063	98 867	5 196	5,26%
TOTAL DE L'ACTIF	916 126	1 019 296	-103 170	-10,12%

Passif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
Dettes	916 126	1 019 296	-103 170	-10,1%
VIII. Dettes à plus d'un an	675 788	983 404	-307 616	-31,3%
Fonds de promotion Francophone	320 164	480 670	-160 506	-33,4%
Fonds de promotion Néerlandophone	355 624	502 733	-147 109	-29,3%
IX. Dettes à un an au plus	205 483	3 697	201 787	5458,9%
C. Dettes commerciales	163 253	3 697	159 557	4316,4%
F. Autres dettes	42 230	0	42 230	100,0%
X. Comptes de régularisation	34 855	32 196	2 659	8,3%
TOTAL DU PASSIF	916 126	1 019 296	-103 170	-10,1%

7.4. Promotion artistique belge de la SABAM asbl

Comptes de résultats PAB de la SABAM asbl (€)

Exercices clôturés au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
I. Ventes et prestations	179 006	544 794	-365 788	-67,1%
A. Chiffre d'affaires		279 534	-279 534	-100,0%
D. Autres produits d'exploitation	179 006	265 260	-86 254	-32,5%
II. Coût des ventes et prestations	-501 611	-512 962	11 351	-2,2%
Frais généraux d'administration	25 937	25 969	-32	-0,1%
Amortissements				
Autres charges d'exploitation	1 100	1 908	-808	-42,3%
Dépenses pour la promotion	474 574	485 086	-10 512	-2,2%
Budget 85% (musique légère, jazz, musique sérieuse)	384 989	386 014	-1 025	-0,3%
Francophone	190 502	188 611	1 891	1,0%
Néerlandophone	194 487	197 403	-2 916	-1,5%
Budget 15% (autres disciplines)	89 585	99 072	-9 487	-9,6%
Francophone	53 483	43 314	10 169	23,5%
Néerlandophone	36 102	55 758	-19 656	-35,3%
III. Résultat d'exploitation	-322 605	31 832	-354 437	-1113,5%
IV. Produits financiers	18 732	16 017	2 715	17,0%
V. Charges financières	-804	-217	-587	269,7%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	-304 677	47 631	-352 308	-739,7%
X. Impôts sur le résultat	-2 938	-2 285	-653	28,6%
XI. Résultat de l'exercice	-307 615	45 346	-352 961	-778,4%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	-307 615	45 346	-352 961	-778,4%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
A Résultat à affecter	-307 615	45 346	-352 961	-778,4%
B Prélèvements sur fonds de promotion				
Francophone	-160 506	0		
Néerlandophone	-147 109	0		
C Affectations aux fonds de promotion				
Francophone	0	33 291		
Néerlandophone	0	12 055		

7.5. Caisse d'entraide et de solidarité - fonds social

2007 a été marqué par une forte croissance du nombre de bénéficiaires de droits d'auteur différés.

Ce phénomène est entièrement imputable à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 du Règlement du Fonds social et culturel de la SABAM, qui remplace l'ancien règlement d'ordre intérieur de l'asbl CES de la SABAM. L'asbl CES de la SABAM continue toutefois d'assurer la gestion administrative des allocations de droits d'auteur différés.

En 2007, 788 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés en vertu des dispositions du nouveau règlement. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition et d'héritiers d'associés ordinaires qui sont décédés prématurément.

Parmi ces 788 bénéficiaires se trouve un groupe de 653 personnes qui avaient plus de 60 ans au 1er janvier 2007 et qui n'avaient, avant cette date, pas droit à une allocation de la CES de la SABAM selon l'ancien règlement.

Grâce à l'application des mesures transitoires du nouveau règlement, elles ont pu recevoir en 2007 leur réserve de droits d'auteur différés.

Au total, un montant de 1.464.058 € a été alloué aux nouveaux bénéficiaires, y compris une participation bénéficiaire de 74.940 €.

Les réserves constituées de droits d'auteur différés encore à répartir et les participations bénéficiaires ont été inscrites dans les comptes individuels des futurs bénéficiaires et les budgets totaux peuvent par ailleurs être clairement identifiés à partir de 2007 dans les comptes annuels de la CES de la SABAM.

Les obligations à l'égard des futurs bénéficiaires du nouveau règlement s'élevaient à 18.815.965 € au 31 décembre 2007 (17.891.257 € en réserves constituées du passé et 924.708 € en participations bénéficiaires attribuées en 2007).

Les réserves constituées proviennent des déductions de maximum 10 % que la SABAM peut effectuer sur les droits d'auteur à des fins sociales (article 49 des statuts).

Les montants des participations bénéficiaires sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration de la SABAM.

Suite à l'instauration du Règlement du Fonds social et culturel de la SABAM, les dépenses sociales de la CES ont ainsi augmenté de 57,4 %.

Exprimée en chiffres, cette augmentation se présente comme suit : l'on passe de 3.829.419 € en 2006 à 6.027.516 € en 2007.

Les dépenses sociales de la CES peuvent être subdivisées à partir de 2007 en deux catégories importantes.

D'une part, il y a les dépenses découlant de l'application des dispositions du nouveau règlement et qui ont trait aux versements de capitaux, rentes, participations bénéficiaires et secours.

Ces dépenses s'élevaient à 2.392.767 € en 2007.

À côté de cela, il y a encore les dépenses qui sont la conséquence du maintien de l'application du règlement d'ordre intérieur de la CES de 2002.

Dans les dispositions transitoires du nouveau règlement, il est en tout cas mentionné que les personnes qui percevaient effectivement,

au 1er janvier 2007, une allocation ou un secours financier de la CES, continueront à garder ces avantages conformément aux conditions du règlement de 2002.

Les dépenses de la poursuite de l'application partielle de l'ancien règlement s'élevaient à 3.634.749 € en 2007.

Le nombre total de bénéficiaires relevant encore de l'application de ce règlement a diminué dans le courant de 2007, passant de 966 à 944 (640 associés ordinaires et 304 époux survivants).

Ceci est une évolution normale qui se répétera dans les années à venir car le nombre d'associés ordinaires qui ont encore droit à une allocation selon l'ancien règlement ne peut plus augmenter à partir du 1er janvier 2007.

Lorsque l'un d'entre eux décèdera, son époux survivant continuera toutefois à percevoir une allocation, qui s'élève à la moitié de l'allocation à laquelle il avait droit.

Ceci explique aussi pourquoi le nombre d'époux survivants parmi les allocataires a encore augmenté légèrement en 2007, passant de 301 à 304, alors que le nombre d'associés ordinaires a diminué de 664 à 640.

En dépit de la hausse significative des dépenses sociales de la CES en 2007, nous pouvons tout de même conclure ce commentaire sur une note positive.

Les montants provenant des déductions faites sur les droits d'auteur s'élevaient à 6.426.586 € en 2007 et étaient toujours largement suffisants pour financer les dépenses sociales. Les produits financiers ont diminué de 181.891 € ou 6,97 % en compa-

raison avec 2006, mais le résultat de 2.427.906 € est toujours favorable et a contribué à ce que le compte de résultats de 2007 se soit conclu sur un gain de 1.912.607 €.

Conformément à la législation belge en matière de dépôt des comptes annuels des asbl, les comptes annuels doivent être présentés en distinguant d'une part l'asbl CES de la SABAM et le fonds social de la SABAM d'autre part.

En effet, il est utile de rappeler qu'en sa séance du 17 mai 1974, le Conseil d'Administration de la SABAM a décidé de donner les fonds pour œuvres sociales et culturelles en gestion à la CES asbl et de garder la pleine propriété au sein de la SABAM.

Bilans CES de la SABAM asbl (en €)

Actif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
ACTIFS CIRCULANTS	355 043	2 386 265	-2 031 222	-85,12%
VIII. Placements de trésorerie	303 000	2 343 000	-2 040 000	-87,07%
IX. Valeurs disponibles	51 535	40 325	11 210	27,80%
X. Comptes de régularisation	508	2 940	-2 432	-82,72%
TOTAL ACTIF	355 043	2 386 265	-2 031 222	-85,12%

Passif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
DETTES	355 043	2 386 265	-2 031 222	-85,12%
VIII. Dettes à plus d'un an	355 043	2 386 265	-2 031 222	-85,12%
D. Autres dettes	355 043	2 386 265	-2 031 222	-85,12%
TOTAL PASSIF	355 043	2 386 265	-2 031 222	-85,12%

Bilans SABAM (Fonds social) (en €)

Actif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
ACTIFS CIRCULANTS	53 480 181	48 611 644	4 868 537	10,02%
VIII. Placements de trésorerie	52 334 536	46 967 593	5 366 943	11,43%
IX. Valeurs disponibles	407 590	920 832	-513 242	-55,74%
X. Comptes de régularisation	738 055	723 219	14 836	2,05%
TOTAL ACTIF	53 480 181	48 611 644	4 868 537	10,02%

Passif au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
DETTES	53 480 181	48 611 644	4 868 537	10,02%
VIII. Dettes à plus d'un an	53 480 181	48 611 644	4 868 537	10,02%
D. Autres dettes	53 480 181	48 611 644	4 868 537	10,02%
Résultat	1 912 606	1 560 510	352 096	22,56%
Ancien Règlement	33 106 653	49 437 399	-16 330 746	-33,03%
Nouveau Règlement	18 815 965			
Reprise dettes Bilan CES	-355 043	-2 386 265	2 031 222	-85,12%
TOTAL PASSIF	53 480 181	48 611 644	4 868 537	10,02%

COMPTES DE RESULTATS CES de la SABAM asbl (€)

Exercices clôturés au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
I. Produits et charges d'exploitation (*)	399 069	1 437 449	-1 038 380	-72,24%
G. Autres charges d'exploitation	162 750	411 968	-249 218	-60,49%
Résultat d'exploitation	236 319	1 025 481	-789 162	-76,96%
II. Produits financiers	55 040	60 111	-5 071	-8,44%
Charges financières	-9 142	-9 364	222	-2,37%
Résultat courant	282 217	1 076 228	-794 011	-73,78%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	282 217	1 076 228	-794 011	-73,78%
(*) Prélèvements Article 49 des statuts	6 426 585	5 266 868		
Services sociaux (versements)	-6 027 516	-3 829 419		
	399 069	1 437 449		

COMPTES DE RESULTATS SABAM (Fonds social) (€)

Exercices clôturés au 31 décembre	2007	2006	Différence	%
IV. Produits financiers	2 372 866	2 549 685	-176 819	-6,93%
B. Produits des actifs circulants	1 559 179	1 517 553	41 626	2,74%
C. Autres produits financiers	813 687	1 032 132	-218 445	-21,16%
V. Charges financières	-742 476	-2 065 403	1 322 927	-64,05%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	1 630 390	484 282	1 146 108	236,66%
Résultat de l'exercice	1 630 390	484 282	1 146 108	236,66%
Résultat courant	1 630 390	484 282	1 146 108	236,66%

7.6. Commentaires sur les comptes annuels

7.6.1. Bilan

a. L'actif

a.1. Les actifs immobilisés (+ 1,5 %)

Les immobilisations incorporelles présentent une augmentation de 19,6 %. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour ces logiciels sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1er janvier 2002, les frais payés aux sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage

interne sont aussi incorporés à cette rubrique comme c'est également le cas pour les progiciels.

Les immobilisations corporelles sont en baisse de 2,4 %.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble, à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations, s'élève à un total de 408.000 €.

Les immobilisations financières n'ont été affectées par aucun mouvement durant l'année 2007.

a.2. Les actifs circulants (+ 9,1 %)

Les créances à un an au plus (+ 78,8 %) : cette progression est surtout imputable à une augmentation des créances ouvertes pour ce qui concerne les perceptions centralisées du marché étranger dans le secteur des droits mécaniques qui début 2008 ont été payées.

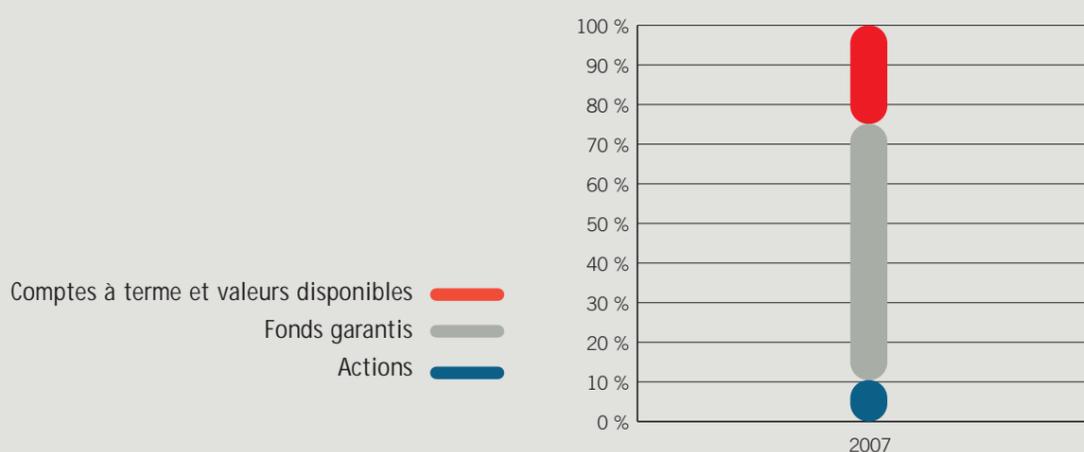
Les placements de trésorerie

1) Situation des placements de trésorerie (€)	1	2	3	4
	au 31/12/07	au 31/12/06	(1)-(2)	(3)/(2)
Comptes à terme SABAM	7 702 927	19 607 797	-11 904 870	-60,71%
Comptes à terme CES (fonds social)	300 000	2 340 000	-2 040 000	-87,18%
Comptes à terme PAB (fonds culturel)	787 000	620 000	167 000	26,94%
Actions SABAM	18 179 872	17 144 540	1 035 332	6,04%
Actions CES (fonds social)	7 931 469	7 689 687	241 782	3,14%
Fonds garantis SABAM	101 580 666	91 139 038	10 441 628	11,46%
Fonds garantis CES (fonds social)	40 609 949	38 351 739	2 258 210	5,89%
SOUS-TOTAL	177 091 883	176 892 801	199 082	0,11%
Réductions de valeur latente cumulées				
SABAM	-2 135 754	-1 303 321	-832 433	63,87%
CES (fonds social)	-989 648	-618 452	-371 196	60,02%
TOTAL BILAN	173 966 481	174 971 028	-1 004 547	-0,57%
2) Valeurs disponibles				
SABAM	45 414 331	41 607 369	3 806 962	9,15%
CES (fonds social)	459 125	961 157	-502 032	-52,23%
PAB (fonds culturel)	1 683	64 343	-62 660	-97,38%
TOTAL BILAN	45 875 139	42 632 869	3 242 270	7,61%
TOTAL GÉNÉRAL	219 841 620	217 603 897	2 237 723	1,03%

Les fonds garantis et les actions acquis par la SABAM et la CES (fonds social) ont été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se veut défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière.

L'importance des valeurs disponibles est due à l'intégration dans cette rubrique de comptes courants (ou business accounts) offrant un meilleur rendement comparable aux comptes à terme.

Répartition des avoirs au 31 décembre 2007 (valeur de marché) :



b. Le passif

b.1. Les capitaux propres

- Capital (+ 6,41 %).
- Réserves (- 34,9 %) : cette diminution est surtout imputable à un prélèvement de 706.000 € effectué afin de couvrir l'externalisation des pensions extralégales.
- Provisions (- 2,6 %) : cette diminution s'explique par une reprise de la provision pour les pensions dans le cadre de la restructuration de 327.350 € ainsi que par une reprise de la provision au titre de la couverture de nos engagements de pensions extralégales envers les administrateurs de 862.000 €. De plus, une provision de 1.000.000 € a été comptabilisée afin de couvrir les engagements de la SABAM dans le cadre du plan de préension en vigueur depuis le 1er janvier 2007.

b.2. Les dettes

Les dettes à plus d'un an représentent les fonds donnés en gestion à la CES de la SABAM et augmentent de 4,9 %.

Les dettes à un an au plus s'élevaient à 210.615.684 € fin décembre 2007 pour 189.738.065 € fin décembre 2006, soit une augmentation de 20.877.619 € ou 11 %.

Pour expliquer cette augmentation, les éléments suivants doivent être invoqués :

1. une diminution des *dettes commerciales* de 1.216.418 €. Cette baisse est imputable à un recul du solde de fournisseurs encore à payer de 40.000 € et à une chute du solde des *factures encore à recevoir* pour 2007 d'un montant de 711.000 €.
2. l'augmentation réside toutefois dans la hausse des *autres dettes*,

à hauteur de 22.101.168 € (augmentation de 182.852.912 € en 2006 à 204.954.080 € en 2007). Cette hausse s'explique comme suit :

- a) divers (+ 3.640.924 €) : due à une augmentation du solde encore à payer à la CES ainsi qu'à une augmentation du solde des droits inscrits en attente de répartition.
- b) *Les droits encore à payer* au 31/12/2007 pour la période 2004-2007 augmentent de 18.460.244 €, et ceci s'explique comme suit :

• Droits 2007 (+ 25.559.676 €)

Cette augmentation figure à la rubrique droits d'auteur encore à recevoir car le dernier trimestre des perceptions d'Universal était impayé au 31/12/2007 pour un montant de 17.962.000 € et les postes impayés pour les perceptions média avaient également augmenté de 8.272.000

€. Entre-temps, ces postes en souffrance ont presque tous été payés.

• Droits d'auteur & droits d'utilisation mécanique 2004-2006 (- 9.679.986 €)

Cette année, les soldes des droits EX 2001 & 2004 et les droits mécaniques 2003 ont été ajoutés aux reliquats 2007 conformément aux dispositions statutaires.

• La réserve des droits attribuables Droits belges et étrangers (+ 3.208.593 €)

Cette augmentation est due à la dotation des droits EX 2002 et 2003 et des droits mécaniques 2003. Cette rubrique de droits fait l'objet d'un rapport du Commissaire conformément à l'article 69 de la loi du 30/06/1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Droits en attente de répartition au 31/12/2007

Rubrique	2004	2005	2006	2007	Total général
Copie privée EAR (1)				4 223 715 €	4 223 715 €
Reprographie EAR (1)				1 482 650 €	1 482 650 €
Central Licensing				3 380 141 €	3 380 141 €
Droits mécaniques avances 2008				4 069 148 €	4 069 148 €
Droits mécaniques industrie	2 262 006 €	2 903 501 €	2 624 865 €	7 366 361 €	15 156 733 €
Droits mécaniques étranger	919 760 €	905 886 €	1 073 458 €	1 794 353 €	4 693 457 €
Comm. droits d'util. DRM EAR (1)	5 044 €	13 967 €	29 359 €	567 720 €	616 090 €
BELGIQUE EX, FILM & AV		6 945 680 €	10 188 373 €	114 171 €	17 248 224 €
Etranger EX, FILM & AV		562 888 €	1 070 513 €	3 889 441 €	5 522 842 €
Copie privée		1 476 306 €	3 923 266 €	6 361 600 €	11 761 172 €
Reprographie et provision reprographie	17 279 €	147 361 €	158 190 €		322 830 €
Arts de la Scène		98 726 €	541 144 €	486 037 €	1 125 907 €
Arts graphiques et visuels		37 500 €	290 034 €	518 329 €	845 863 €
Littérature		61 €	14 €	4 288 €	4 363 €
Droits - article 45				14 665 083 €	14 665 083 €
Mise à disposition pas encore attribuée	883 934 €	1 009 741 €	1 089 908 €	53 546 885 €	56 530 468 €
Droits d'auteur EAP (2)	586 014 €	396 815 €	1 133 216 €	36 549 542 €	38 665 587 €
TOTAL	4 674 037 €	14 498 433 €	22 122 340 €	139 019 463 €	180 314 273 €
Commissions encore à récupérer	-2 182 €	-278 163 €	-347 693 €		-628 038 €
Réserve de droits attribuables	14 275 721 €				14 275 721 €
TOTAL GÉNÉRAL	18 947 575 €	14 220 270 €	21 774 646 €	139 019 463 €	193 961 955 €
Droits en attente de paiement					10 992 125 €
TOTAL DES AUTRES DETTES PASSIF (RUBRIQUE IX F)					204 954 080 €

(1) encore à répartir - (2) encore à percevoir

Droits en attente de répartition au 31/12/2007

Rubrique	04 jusqu'à 06	droits 2007	Total général
Copie privée EAR (1)	0 €	4 223 715 €	4 223 715 €
Reprographie EAR (1)	0 €	1 482 650 €	1 482 650 €
Central Licensing	0 €	3 380 141 €	3 380 141 €
Droits mécaniques avances 2008		4 069 148 €	4 069 148 €
Droits mécaniques industrie	7 790 372 €	7 366 361 €	15 156 733 €
Droits mécaniques étranger	2 899 104 €	1 794 353 €	4 693 457 €
Comm. droits d'util. DRM EAR (1)	48 370 €	567 720 €	616 090 €
BELGIQUE EX, FILM & AV	17 134 053 €	114 171 €	17 248 224 €
Étranger EX, FILM & AV	1 633 401 €	3 889 441 €	5 522 842 €
Copie privée	5 399 572 €	6 361 600 €	11 761 172 €
Reprographie et provision reprographie	322 830 €		322 830 €
Arts de la Scène	639 870 €	486 037 €	1 125 907 €
Arts graphiques et visuels	327 534 €	518 329 €	845 863 €
Littérature	75 €	4 288 €	4 363 €
Droits - article 45		14 665 083 €	14 665 083 €
Mise à disposition non encore attribuée	2 983 583 €	53 546 885 €	56 530 468 €
Droits d'auteur EAP (2)	2 116 045 €	36 549 542 €	38 665 587 €
Commissions encore à récupérer	-628 038 €		-628 038 €
TOTAL	41 294 810 €	139 019 463 €	179 686 234 €
Réserve de droits attribuables	14 275 721 €		14 275 721 €
TOTAL GÉNÉRAL	55 570 531 €	139 019 463 €	193 961 955 €
Droits en attente de paiement			10 992 125 €
TOTAL AUTRES DETTES PASSIF (RUBRIQUE IX F)			204 954 080 €

(1) encore à répartir - (2) encore à percevoir

Réserve de droits attribuables : 14.275.721 €

Le montant de cette rubrique représente le cumul de tous les droits qui bien qu'attribués n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation ou de modification de réglementation (voir rapports spéciaux du commissaire en vertu de l'article 69 de la loi du 30/06/1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins).

Par exemple, si nous analysons l'évolution des paiements des 3 derniers exercices comptables par rapport aux montants mentionnés dans les rapports du commissaire, nous obtenons le résultat suivant :

Rapport annuel	Montants attribués non répartis (source : rapport KPMG)	Situation au 31/12/2007
2004	222.291 € + 848.347 € = 1.070.638 €	216.446 € + 662.094 € = 878.540 €
2005	3.997.599 €	2.746.430 €
2006	5.523.940 €	4.455.632 €

Au 31/12/2007, le solde total restant à payer s'élève donc à 14.275.721 € et est subdivisé par année de réserve comme suit :

Année de réserve	Solde à payer
1995	204.828 €
1996	1.855.530 €
1997	1.425.241 €
1998	1.004.060 €
1999	1.922.160 €
2000	1.538.490 €
2001	1.234.663 €
2002	1.464.337 €
2003	2.010.187 €
2004	305.961 €
SOUS-TOTAL	12.965.456 €
DIVERS : FINGERPRINTING, CLAIMS	1.310.265 €
TOTAL	14.275.721 €

Droits en attente de paiement : 10.992.125 €

Ce montant se retrouve comptabilisé sous la rubrique « F. Autres dettes 1) Divers » au passif du bilan. Une moitié de ce montant concerne le solde revenant au fonds social au 31/12/2007 tandis que l'autre moitié représente d'une part les droits en attente de paiement (litiges, saisies fiscales, etc.) et les provisions sur droits approuvées par les assemblées générales précédentes (voir rapports du commissaire) d'autre part.

7.7. Le compte de résultats

a. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 231.036.000 €, ce qui correspond à une augmentation de 7 % par rapport à 2006. Les faits principaux à l'origine de cette hausse sont les suivants :

a.1. Les perceptions individuelles : +4,8 % (+6.200.000 €)

La belle performance des perceptions centralisées du marché étranger dans le secteur des droits mécaniques (+9,73 %) a été en partie compensée par la baisse des perceptions droits mécaniques contractuelles (-11,3 %) et occasionnelles (-6,2 %), révélatrice de la crise du secteur.

a.2. Les perceptions collectives : +4,2 % (+1.500.000 €)

Les droits arriérés en copie privée (+315 % ou +7.900.000 €) et les droits liés à la diffusion de musique enregistrée (+4,2 % ou 1.500.000 €) justifient la progression de la présente rubrique.

a.3. Les sociétés sœurs : -11,6 % (-1.500.000 €)

Les droits mécaniques (-14,2 %) et audiovisuels (-81 %) influencent défavorablement les perceptions provenant de l'étranger.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(en €)	31/12/07	31/12/06	31/12/05	(1)-(2)	(4)/(2)
A. DROITS D'AUTEUR	231 036 074	215 966 993	219 706 597	15 069 081	7,0%
I. PERCEPTIONS INDIVIDUELLES	133 676 934	127 495 506	131 462 856	6 181 428	4,8%
Théâtre (Belgique)	2 735 788	2 569 633	2 795 395	166 155	6,5%
Théâtre (Etranger)	300 548	262 430	492 009	38 118	14,5%
Total théâtre	3 036 336	2 832 063	3 287 404	204 273	7,2%
Musique sérieuse	1 417 943	1 374 260	1 333 452	43 683	3,2%
Musique légère vivante	10 286 090	10 489 829	10 539 483	-203 739	-1,9%
Cinéma	1 541 910	1 709 875	1 507 937	-167 965	-9,8%
Droit de reproduction	407 633	339 527	369 078	68 106	20,1%
Droit de suite	494 783	494 253	248 157	530	0,1%
Total arts visuels	902 416	833 780	617 235	68 636	8,2%
BOSS	1 347 424	929 848	1 002 240	417 576	44,9%
Littérature	31 241	53 526	42 368	-22 285	-41,6%
Perceptions occasionnelles	2 063 057	2 200 483	1 882 310	-137 426	-6,2%
Perceptions contractuelles	3 285 145	3 705 642	4 656 343	-420 497	-11,3%
Central Licensing - marché belge	9 851 513	10 666 009	8 609 165	-814 496	-7,6%
Central Licensing - autres territoires	96 291 241	88 767 661	94 490 678	7 523 580	8,5%
Musique d'ambiance	1 805 181	1 895 672	1 552 289	-90 491	-4,8%
Illustration musicale	1 685 019	1 824 886	1 812 984	-139 867	-7,7%
Divers	3 073	1 760	2 098	1 313	74,6%
Total droit de reproduction mécanique	114 984 229	109 062 113	113 005 867	5 922 116	5,4%
Cellule de contrôle	129 345	210 212	126 870	-80 867	-38,5%
II. PERCEPTIONS COLLECTIVES	86 020 564	75 640 922	75 291 294	10 379 642	13,7%
Musique légère mécanique (EX)	32 686 784	31 325 302	30 001 498	1 361 482	4,3%
Droits d'utilisation	5 736 462	5 544 826	5 294 185	191 636	3,5%
Total musique légère mécanique	38 423 246	36 870 128	35 295 683	1 553 118	4,2%
Diffuseurs publics	13 183 308	13 038 025	12 598 173	145 283	1,1%
Radios privées	2 486 074	2 268 158	1 955 891	217 916	9,6%
Diffuseurs nationaux privés	7 362 622	7 725 853	8 034 707	-363 231	-4,7%
Télévisions régionales et à public à cible	1 374 613	1 328 471	1 227 698	46 142	3,5%
Diffuseurs payants	1 909 266	2 159 912	2 319 649	-250 646	-11,6%
Câble payé par Cable Belgium ou câblodistributeurs	8 026 581	7 282 306	7 586 094	744 275	10,2%
Câble - programmes TV étrangers	1 051 139	1 084 801	1 382 207	-33 662	-3,1%
Câble - programmes radiosonores étrangers	14 483	13 909	13 316	574	4,1%
En ligne	98 973	58 123	100 000	40 850	70,3%
Total Media	35 507 059	34 959 558	35 217 735	547 501	1,6%
Reprographie	1 687 563	1 304 055	2 554 244	383 508	29,4%
Copie privée	10 402 696	2 507 181	2 223 632	7 895 515	314,9%
III. SOCIETES SŒURS	11 338 576	12 830 565	12 952 447	-1 491 989	-11,6%
Œuvres théâtrales	42 386	38 147	323 678	4 239	11,1%
Œuvres audiovisuelles	131 900	698 639	309 457	-566 739	-81,1%
Câble - droits d'exécution	1 558 190	1 540 677	1 414 407	17 513	1,1%
Câble - audiovisuel	0	517 836	473 080	-517 836	-100,0%
Arts visuels	180 973	159 053	179 487	21 920	13,8%
Autres réseaux	182 729	84 067	191 145	98 662	117,4%
Droit de prêt	0	50	101 642	-50	-100,0%
Droits de reproduction mécanique	4 026 088	4 690 307	5 034 783	-664 219	-14,2%
Droits d'exécution (Film + musique)	5 216 310	5 101 789	4 924 768	114 521	2,2%
BOSS	0	0	0	0	-
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 195 365	4 147 447	4 557 423	47 918	1,2%

Remarque : une re-classification des recettes en ligne (BOSS) entre les perceptions individuelles et collectives a été réalisée en 2006 afin de garantir une comparaison exacte avec la classification des recettes en ligne de 2007.

b. Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent la participation des associés et de tiers aux frais administratifs, la récupération des frais auprès des tiers (avocats, huissiers, assurances, personnel, etc.), les frais de rappel et les frais récupérés auprès des sociétés apparentées.

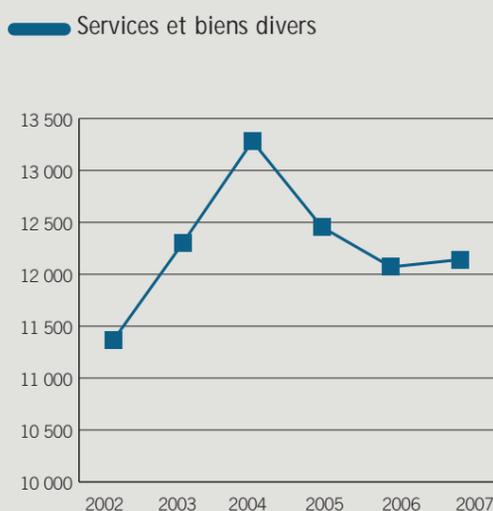
En ce qui concerne la contribution annuelle, celle-ci a rapporté 239.182 € en 2007.

En ce qui concerne les exercices 2000 à 2007, un montant de 3.136.813 € demeure cependant toujours dû. Dans un souci de prudence et en accord avec le commissaire-réviseur d'entreprise, une réduction de valeur est comptabilisée. De ce fait, la créance réelle a été réduite à un montant de 402.612 € au 31 décembre 2007.

c. Les services et biens divers

La part des services et biens divers dans les frais d'exploitation généraux pour le dernier exercice s'élève à 32,94 % contre 33,61 % lors de l'exercice précédent. Ceci signifie qu'un euro sur trois des frais d'exploitation totaux a été utilisé pour l'équipement matériel et la gestion de la SABAM. En montants réels, les frais augmentent de 71.000 € (+ 0,6 %) alors que l'année précédente, les frais avaient encore diminué de 385.000 € (- 3,1 %). Néanmoins, les frais restent toujours inférieurs au niveau de 2003.

Evolution services et biens divers



En pourcentage, les services et biens divers augmentent de 0,6 % par rapport à 2006, ce qui constitue un très bon résultat. L'année 2007 fut une première année de confirmation après les reprises des agences de Bruxelles, Malines et Anvers en 2005, du Hainaut en 2006, et la reprise de l'agence de Charleroi en 2007, avec la stabilité que ceci a impliqué pour les coûts.

La SABAM fournit des efforts permanents pour comprimer ses coûts sans compromettre la qualité des services et des biens. En outre, la SABAM adopte une attitude écologique dans sa politique d'achats, en procédant par exemple à la collecte sélective des déchets avec des containers distincts pour le papier et les PMD, et à l'acquisition de papier portant le label FSC, un label qui est attribué aux producteurs de papier qui font de l'exploitation forestière de façon respectueuse de l'environnement.

Nous subdivisons la rubrique services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

a. Frais de location et d'entretien : + 4,6 % (+ 75.000 €)

L'augmentation sous cette rubrique est due pour une grande partie à l'indexation des contrats de location et d'entretien. Pour l'exploitation de ses filiales, la SABAM loue des bâtiments à Anvers et à Mons. En outre, la SABAM a encouru des frais exceptionnels pour l'entretien de son bâtiment à Bruxelles, tels qu'une enquête de salubrité par rapport à l'amiante, le remplacement du disjoncteur principal et d'autres frais qui étaient urgents pour rendre le bâtiment plus sûr et plus fiable.

Il est à remarquer que, en 2007, les frais d'entretien et de location des installations ICT sont restés inchangés par rapport à 2006.

b. Fournitures à l'entreprise : + 5,4 % (+ 48.000 €)

Les frais sont à la hausse à cause d'un usage intensif de l'Internet conjugué aux frais de correspondance classique.

Les frais d'énergie, quant à eux, ont diminué grâce à l'hiver et à l'été doux de 2007. Le nouveau règlement pour l'utilisation des GSM d'entreprise porte ses fruits puisqu'une baisse des coûts est enregistrée.

c. Rétributions de tiers : - 1 % (- 49.000 €)

Cette baisse est due au recul des commissions des agences et à une réduction du nombre de voyages à l'étranger.

d. Honoraires et indemnités : - 0,2 % (- 4.000 €)

En 2007, nous constatons un glissement des paiements d'honoraires des consultants vers les avocats, alors que les dossiers restent à peu près les mêmes.

e. Annonces, publicité et communication : + 33,4 % (+ 199.000 €)

Suite à une facturation d'arriérés de la firme qui émet les chèques accès culture SABAM et CD-DVD SABAM, les frais de cette rubrique sont exceptionnellement élevés. Nous avons ainsi dû comptabiliser dans l'année 2007 la contribution financière de la SABAM dans cette action pour la période 2006 et 2007.

La mise sur pied d'une soirée artistique belge dans le cadre du sommet mondial des sociétés d'auteurs à Bruxelles (CISAC 2007) a eu un impact sur les coûts de cette rubrique.

f. Société : + 3,4 % (+ 51.000 €)

Augmentation marquée des frais de formation du personnel, à la fois pour des matières techniques spécifiques et pour l'entraînement d'aptitudes de management.

d. Les rémunérations, charges sociales et pensions

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 57,70 % des charges d'exploitation (rubrique II du compte de résultats) et augmentent de 4,3 % (ou + 0,8 %, hors capitaux payés aux anciens cadres pensionnés récupérés sur les réserves).

De ce dernier chiffre, 1,82 % est imputable à l'indexation de janvier 2007 et seulement 0,93 % aux augmentations barémiques. Notons également l'instauration depuis le 1er janvier 2007 de la nouvelle classification de fonctions pour les cadres où il n'y a plus de lien automatique avec les barèmes.

Les rémunérations et les charges sociales constituent plus de 80 % du total de cette rubrique.

L'effectif du personnel a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

	Unités	Equivalents temps plein	Equivalents temps plein (hors filiales)
1997	321	288,7	
1998	315	281,9	
1999	303	266,8	
2000	301	264,8	
2001	309	275,1	
2002	284	257,4	
2003	295	268,3	
2004	314	286,6	275,60
2005	359	320,4	291,40
2006	358	316,5	283,50
2007	352	312,6	276,60

En 2007, 20 recrutements ont été effectués. 26 départs ont été enregistrés et 40 changements de régime de travail ont été constatés (suite au succès du crédit-temps).

La diminution nette de l'effectif du personnel s'est élevée à 3,9 équivalents temps plein ou 6,9 équivalents temps plein sans l'effectif des filiales. En effet, le coût de l'effectif des filiales était auparavant couvert par les commissions payées aux agences. En conclusion, l'effectif hors filiales au 31/12/2007 de 276,60 est comparable à celui au 31/12/2001, ce qui démontre une saine gestion comparée à un chiffre d'affaires en augmentation de 95 % sur la même période.

L'augmentation importante de la rubrique pensions extralégales (+ 143,5 %) est uniquement due aux paiements de capitaux à d'anciens cadres pensionnés pour lesquels des provisions avaient été constituées. En faisant abstraction de cette opération, cette rubrique de frais aurait diminué de 13 %.

e. Les amortissements

Les charges d'amortissement s'élèvent à 2.066.584 €, soit une diminution de 3,26 % par rapport aux amortissements de 2006. Les développements informatiques et le hardware représentent la part la plus importante de ces charges.

f. Les réductions de valeur

Conformément aux règles comptables en la matière, une diminution de valeur a été comptabilisée en accord avec le réviseur d'entreprises KPMG sur la créance de la cotisation annuelle des membres.

g. Les provisions pour risques et charges

En 2007, une reprise importante de la provision pour les pensions extralégales des administrateurs a été réalisée sur base de calculs actuariels tandis qu'une provision de 1.000.000 € a été constituée dans le cadre du plan de prépension en vigueur depuis le 1er janvier 2007.

h. Les autres charges d'exploitation

La baisse est due à la suppression de la taxe professionnelle sur les écrans d'ordinateur, d'une part, et à une limitation du nombre de subsides accordés à des initiatives caritatives ou autres, d'autre part.

Montants exprimés en milliers d'€	1	2	3	4	5	6
Rubriques	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04	(1)-(2)	(5)/(2)
SERVICES ET BIENS DIVERS	12 142	12 071	12 456	13 282	71	0,6%
Frais de location et d'entretien	1 695	1 620	1 544	1 337	75	4,6%
Fournitures à l'entreprise	941	893	915	828	48	5,4%
Eau, électricité et chauffage	162	170	154	155	-8	-4,7%
Expédition et télécommunication	407	363	358	301	44	12,1%
Fournitures, abonnements et programmation	372	360	403	372	12	3,3%
Rétributions de tiers	4 963	5 012	5 829	6 995	-49	-1,0%
Agences	4 697	4 720	5 491	6 605	-23	-0,5%
Assurances	91	93	76	69	-2	-2,2%
Frais extérieurs	175	199	262	321	-24	-12,1%
Honoraires et indemnités	2 031	2 035	1 757	1 879	-4	-0,2%
Avocats et huissiers siège	610	402	415	706	208	51,7%
Avocats et huissiers perception	704	737	643	682	-33	-4,5%
Autres honoraires et indemnités	717	896	699	491	-179	-20,0%
Annonces, publicités et communication	795	596	771	681	199	33,4%
Société	1 554	1 503	1 611	1 523	51	3,4%
Charges consolidées	163	412	29	39	-249	-60,4%
RÉMUNÉRATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	21 268	20 398	18 936	16 432	870	4,3%
Rémunérations	14 139	13 725	12 766	11 310	414	3,0%
Charges sociales	3 990	3 944	3 611	3 223	46	1,2%
Primes pour pension extralégale	940	1 065	834	760	-125	-11,7%
Autres frais de personnel	1 184	1 101	879	777	83	7,5%
Pensions de retraite et de survie	1 098	451	446	423	647	143,5%
Provisions pour pécule de vacances	-83	112	400	-61	-195	-174,1%
CHARGES D'AMORTISSEMENTS	2 067	2 136	2 057	2 391	-69	-3,2%
Frais de restructuration	0	0	0	83	0	0,0%
Logiciels (développement interne)	445	448	353	534	-3	-0,7%
Logiciels (développement externe)	616	602	577	476	14	2,3%
Bâtiment	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	112	71	84	103	41	57,7%
Rénovation	224	203	177	158	21	10,3%
Mobilier et matériel de bureau	154	164	165	153	-10	-6,1%
Matériel informatique	274	398	483	698	-124	-31,2%
Matériel roulant	169	177	145	113	-8	-4,5%
Réductions de valeur	462	417	408	442	45	10,8%
Provisions pour risques et charges	-244	-337	6 747	-153	93	-27,6%
Autres charges d'exploitation	1 163	1 235	1 171	1 052	-72	-5,8%
CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES	36 858	35 920	41 775	33 446	938	2,6%

7.8. Les résultats financiers

Les résultats financiers

	1	2	3	4
Produits financiers	31/12/07	31/12/06	(1)-(2)	(3)/(2)
SABAM				
Intérêts bancaires	3 130 295	1 907 391	1 222 904	64,11%
Intérêts fonds garantis	3 592 540	3 503 602	88 938	2,54%
Plus-value fonds garantis	306 645	189 881	116 764	61,49%
Plus-value actions	712 740	1 260 095	-547 355	-43,44%
Autres produits financiers	883 531	1 034 441	-150 910	-14,59%
Total SABAM	8 625 751	7 895 410	730 341	9,25%
CES (FONDS SOCIAL)				
Intérêts bancaires	58 923	61 611	-2 688	-4,36%
Intérêts fonds garantis	1 555 296	1 516 054	39 242	2,59%
Plus-value fonds garantis		29 763	-29 763	-100,00%
Plus-value actions	444 392	553 180	-108 788	-19,67%
Autres produits financiers	369 295	449 189	-79 894	-17,79%
Total CES	2 427 906	2 609 797	-181 891	-6,97%
PAB (FONDS CULTUREL)				
Intérêts bancaires	18 732	16 012	2 720	16,99%
Total PAB	18 732	16 012	2 720	16,99%
TOTAL GÉNÉRAL	11 072 389	10 521 219	551 170	5,24%

Les marchés financiers en 2007 : après quatre années fastes, entracte et volatilité au programme

En 2007, les produits financiers consolidés (SABAM + fonds social et culturel) ont atteint un montant exceptionnel de 11.072.389 € (+ 5,23 %).

Si nous nous limitons à l'analyse des produits financiers de la SABAM, nous obtenons une croissance de 9,25 % ou + 730.341 €.

Notons également que les **résultats financiers nets** de la SABAM (produits financiers moins les charges financières) ont progressé de 13 % en 2007 (+ 900.000 €) après avoir déjà augmenté de 14 % en 2006.

Cette bonne performance est liée au cadre même de notre politique de gestion des placements de trésorerie, où il est tenu compte d'une mission explicite qui est entre autres d'éviter dans la mesure du possible la réalisation de moins-values ou de faire en sorte que celles-ci soient au moins compensées par la réalisation de plus-values équivalentes.

L'année 2007 s'est finalement jouée en deux actes. Au cours de la première partie, l'euphorie était encore de mise sur les places boursières qui avaient engrangé de beaux bénéfices grâce à de belles données économiques et des profits dans les entreprises.

Par contre, durant la seconde partie, les gains ont fondu comme neige au soleil après la crise du subprime (rappelez-vous, le subprime désigne les crédits hypothécaires accordés à des personnes qui normalement n'auraient pas dû avoir accès au crédit en raison d'un historique de remboursement chahuté).

Cette crise a engendré une forte crainte sur les marchés. Parallèlement, les actualités concernant l'inflation ont été très mauvaises. Dans ce contexte défavorable, la plupart des marchés d'actions ont perdu du terrain mais tout bien considéré, le marché de l'Union Economique Monétaire s'est relativement bien comporté.

La Belgique a été l'exception malheureuse en raison du poids considérable des valeurs financières. Pour la première fois en cinq ans, notre Bourse nationale a

fait moins bien que la moyenne mondiale. Le marché belge dans son ensemble a perdu quelque 6 % et se classe ainsi antépénultième devant l'Irlande.

Au vu de nos chiffres, la SABAM a pu tirer son épingle du jeu car si 2007 ne fut guère faste pour les sicav d'obligations, pénalisées par la hausse des taux et l'euro fort, nous avons pu bénéficier durant cette période d'incertitude de nouvelles obligations qui offraient des coupons plus généreux, les anciennes obligations voyant d'ailleurs leurs prix baisser.

Nous étions en 2007 parmi les investisseurs friands de ce type de placements sûrs. Nous avons donc été sensibles à ces opportunités et avons mis à profit les hausses des taux pour investir dans ces sicav d'obligations d'entreprises qui offraient un supplément de rendement appréciable par rapport aux obligations d'Etat tout en délaissant le marché boursier.

Les rendements des portefeuilles

Au niveau des actions, la performance des portefeuilles a varié entre 5 % et 10 % grâce à la bonne performance des secteurs de l'automobile (+ 41,6 %), des équipements technologiques (+ 31,9 %) et de la chimie (+ 31,2 %).

A l'inverse, les secteurs de l'immobilier (- 26,2 %) et des équipements électroniques (- 22,4 %) ont délivré des returns nettement inférieurs à la moyenne. En revanche, pour ce qui concerne les obligations, la performance du portefeuille n'a varié qu'entre 1,4 % et 1,8 %, pénalisée par la hausse de taux et la robustesse de l'euro (voir ci-avant).

Cette piètre performance a pu être compensée en partie par la diversification de nos placements en nouvelles obligations d'entreprises et comptes à terme offrant des rendements plus élevés.

En conclusion, après plusieurs années fastes des marchés financiers, nous avons été en ces temps volatiles encore relativement protégés et avons pu bénéficier de hauts rendements grâce à la répartition prudente de nos actifs.

8. Annexes aux comptes annuels consolidés

de l'exercice au 31 décembre 2007

8.1. Règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des frais de restructuration c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode linéaire	Taux d'amortissement
Frais de restructuration	X	MINIMUM 20 % MAXIMUM 33 %

2. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations à partir de 1996.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2007 à 445.202 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

3. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location -financement	X	X	20 %	20 %

A partir de 2003, la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

5. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

6. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c.-à-d. « créances douteuses » (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique « Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales ».

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats Biem et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

7. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile ainsi que de la Caisse d'Entraide et de Solidarité sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c.-à-d. que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31.12.07 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c.-à-d. :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 144.250 €

- CES : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 82.080 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

8. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c.-à-d. la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

9. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c.-à-d. la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2007, les frais à répartir en 2008 s'élèvent à 644.564 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que la Caisse d'Entraide et de Solidarité.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 2.656.293 € et à 738.564 € pour la CES.

10. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

11. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2007, une dotation aux réserves de 7.564 € ainsi qu'un prélèvement de 705.555 € ont été effectués.

12. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2007, les provisions se subdivisent comme suit :

- Pensions et obligations similaires (prépensions)	1.257.013 €
- Pensions extra-légales administrateurs	5.838.876 €
- Prépension CCT	1.000.000 €
- Litiges	1.146.429 €
	9.242.318 €

13. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

14. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

15. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif « produits acquis ».

16. Obligations

16.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel.

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis de ses membres du personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance groupe.

16.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs.

L'article 22 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat pendant au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

A partir du 1er janvier 2005, une provision annuelle est maintenue au bilan pour faire face à ces obligations.

17. Autres engagements importants

Obligation d'un fonds social pour les allocataires de l'ancien système CES au 31/12/2007 le montant était de 5.929.760 €.

Annexes BNB

8.2. Etat des immobilisations incorporelles (rubrique II de l'actif)

État des frais d'établissement (frais de restructuration)		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1er janvier 2007		0
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions	+ 0	
Au 31 décembre 2007		0
b) Amortissements		
Au 1er janvier 2007		0
Mutations de l'exercice		
- Actés	+ 0	
Au 31 décembre 2007		0
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2007		0

Recherche et développement		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1er janvier 2007		7.841.072
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	+ 1.362.474	
Au 31 décembre 2007		9.203.546
b) Amortissements et réductions de valeur		
Au 1er janvier 2007		6.298.880
Mutations de l'exercice		
- Actés	+ 1.060.889	
Au 31 décembre 2007		7.359.769
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2007		1.843.777

8.3. Etat des immobilisations corporelles (rubrique III de l'actif)

(Montants exprimés en €)	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
a) Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2007	8 065 721	3 517 065	13 287 651	0
Mutations de l'exercice :				
Acquisitions		170 927	653 253	
Cessions et désaffectations			-4 571 711	
Transferts d'une rubrique à une autre				
AU 31 DÉCEMBRE 2007	8 065 721	3 687 992	9 369 193	0
c) Amortissements et réduction de valeur				
Au 1er janvier 2007	4 314 587	1 793 299	11 521 502	
Mutations de l'exercice :				
Actés	73 129	335 252	597 314	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-4 579 598	
Transferts d'une rubrique à une autre				
AU 31 DÉCEMBRE 2007	4 387 716	2 128 551	7 539 218	0
d) Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	3 678 005	1 559 441	1 829 975	0

8.4. Etat des immobilisations financières (rubrique IV de l'actif)

Participations :		
SCRL AUVIBEL Rue Vilain XIII 53-55 1000 Bruxelles	1 part sociale	2.479
SCRL REPROBEL Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	7 parts sociales	1.750
SCRL OnlineArt Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	5 parts sociales	2.500
TOTAL		6.729

8.5. Résultats de l'exercice

	2007	2006
5.1. TRAVAILLEURS INSCRIT AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	351	357
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	327,1	327,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	475 332	475 016
5.2. FRAIS DE PERSONNEL (EN MILLIERS DE €)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	14 138	13 725
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	3 990	3 944
c) Primes patronales pour assurances extralégales	940	1 065
d) Autres frais de personnel	1 102	1 213
e) Pensions	1 098	450
5.3. RÉDUCTIONS DE VALEUR (EN MILLIERS DE €)		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	462	417
5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EN MILLIERS DE €)		
Constitutions	221	178
Utilisations et reprises	-466	-515
5.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS DE €)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	612	644
Autres	551	591
5.6. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS (EN MILLIERS DE €)		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	488	478
b) Aux anciens administrateurs	390	377
VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers de €)		
ACTIONS ET PARTS	22 986	22 912
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	22 986	22 912
TITRES A REVENU FIXE		
dont émis par des établissements de crédit	129 869	122 691
COMPTES A TERME DETENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus	2 000	13 476
b) de plus d'un mois à un an au plus	2 540	4 842
c) de plus d'un an	16 571	11 050
VII. Comptes de régularisation (en milliers de €)		
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	645	659
Frais à reporter	90	97
Produits acquis	3 395	2 854
Autres	22	0

VIII. Etat du capital (en milliers de €)	montants 2007	montants 2006
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1 179	1 126
Modifications au cours de l'exercice		
inscriptions de nouveaux associés	76	53
Au terme de l'exercice	1 255	1 179
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1 255	1 179
IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers de €)		
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	8 096	8 285
Provisions pour litiges	1 146	1 202
X. Etat des dettes (en milliers de €)		
	échéant dans l'année	échéant dans l'année
A VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
TOTAL		
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	220	171
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	2 053	2 110
XIII. Résultats financiers (en milliers de €)		
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	5 474	5 184
Reprises (-)	-4 044	-3 079
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers de €)		
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	2 231	2 071
2. par l'entreprise	6 598	6 057
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	5 024	4 579
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers de €)		
ENTREPRISE AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
1. Immobilisations financières		
Participations	7	7

Bilan Social de la SABAM au 31/12/2007

I. Etat des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel	équivalent temps plein
A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	255,6	103,7	327,1
Nombre effectif d'heures prestées	382 933	92 399	475 332
Frais de personnel (en 1000 €) (+) (ou -)	14 644	4 093	19 736
Montant des avantages accordés en sus du salaire (x 1000 €)			506
2. A la date de clôture de l'exercice			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	246	105	319,0
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	236	105	319,0
Contrat à durée déterminée	10	0	0,0
c. Par sexe			
Hommes	117	12	126,0
Femmes	129	93	193,0
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	12	3	14,5
Employés	234	102	304,5
Autres	0	0	
B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
	Personnel intérimaire		
Nombre moyen de travailleurs	0,9		
Nombre effectif d'heures prestées	1 682		
Frais pour l'entreprise (en 1000 €)	54		

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Equivalent temps plein
A. ENTRÉES			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	115	1	115,6
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	12	1	12,6
Contrat à durée déterminée	103	0	103,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes : primaire	18	0	18,0
Hommes : secondaire	26	0	26,0
Hommes : non universitaire	7	0	7,0
Hommes : universitaire	2	0	2,0
Femmes : primaire	21	0	21,0
Femmes : secondaire	27	0	27,0
Femmes : non universitaire	6	0	6,0
Femmes : universitaire	8	1	8,6
B. SORTIES			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	118	4	118,5
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	12	4	12,5
Contrat à durée déterminée	106	0	106,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes : primaires	17	0	17,0
Hommes : secondaire	29	0	29,0
Hommes : non universitaire	7	0	7,0
Hommes : universitaire	7	1	7,0
Femmes : primaire	21	1	21,0
Femmes : secondaire	26	2	26,5
Femmes : non universitaire	7	0	7,0
Femmes : universitaire	4	0	4,0
d. Par motif de fin de contrat			
Prépension	1	1	1,5
Licenciement	1	0	1,0
Autre motif	116	3	116,0
III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi	Nombre de travailleurs	Equivalents temps plein	Avantage financier
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI			
1. Mesures comportant un avantage financier pour			
Interruption complète carrière professionnelle			
Réduction structurelle cotisations sécurité sociale	363,00	332,90	605 178,00
Convention de premier emploi			
2. Autres mesures			
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	12,00	12,00	
Prépension conventionnelle	0,00	0,00	
Réduction cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	60,00	58,70	
Travailleurs concernés mesures en faveur de l'emploi :			
* total pour l'exercice	389,00	358,80	
* total pour l'exercice précédent	432,00	401,80	
IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice	hommes	Femmes	
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	74,00	121,00	
Nombre d'heures de formation suivies	1 731,00	2 812,00	
Côut pour l'entreprise	88 645,00	102 172,00	

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Société belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Société belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € ('000) 277.643 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € ('000) 207.675.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le

bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer

sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 6 mai 2008
Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises

Rapport spécial du commissaire

Rapport spécial du commissaire sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive, présenté à l'Assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 2 juin 2008

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec l'interprétation de la loi donnée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Celle-ci précise que le réviseur aura:

- vérifié qu'une Assemblée générale s'est effectivement réunie pour fixer les modalités de répartition entre les ayants droit, que cette Assemblée générale a délibéré à la majorité des deux tiers, qu'à défaut d'une telle majorité, une nouvelle Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet a statué à la majorité simple;
- vérifié que la proposition de répartition entre les ayants droit de la

catégorie concernée est conforme aux modalités approuvées, à dater du 1er janvier 2002.

L'Assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2001 a approuvé, à la majorité des deux tiers, la modification de l'article 45 du Règlement Général réduisant le délai de répartition de 5 à 3 ans. Cette modification est entrée en vigueur le 1er janvier 2002. Cette modification n'ayant pas d'effet rétroactif, sa première application a donc eu lieu sur les droits à répartir relatifs à l'année 2002 soit à la répartition 2005. D'autre part, le Comité de Direction a décidé en 2007 pour des raisons opérationnelles, d'affecter au budget de répartition 2007 les droits de reproduction mécanique à répartir relatifs uniquement à l'année 2003.

Au 31 décembre 2006, le montant total des droits à répartir s'élevait, respectivement, à € 5.338.464,68

pour l'année 2001 (droits d'exécution), € 4.360.167,71 pour l'année 2003 (droits de reproductions mécaniques) et € 15.105.204,96 pour l'année 2004 (droits d'exécution).

Des montants des droits encore à répartir, relatifs aux années 2001, 2003 et 2004, se montent respectivement à € 3.160.098,20 (droits d'exécution), € 27.072,93 (droits de reproductions mécaniques) et € 11.477.981,87 (droits d'exécution) ont été transférés au budget 2007 pour être répartis aux ayants droits en 2008.

Un montant total de € 14.665.153,00 relatifs aux droits de 2001, 2003 et 2004 a donc été transféré au budget 2007. Un montant de € 4.055.898,81, bien qu'attribué, n'a pas été réparti soit pour des raisons juridiques, de documentation, de non paiement ou de modification de réglementation approuvée par le Comité de Direction.

En conclusion, sous réserve de la non mise en répartition du montant de € 4.055.898,81 des droits de 2001, 2003 et des droits de 2004, nous attestons l'affectation du solde de ces droits d'un montant total de € 14.665.153,00 par catégorie de droits conformément à l'article 45 du Règlement Général.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises
Bruxelles, le 6 mai 2008

Auteur confirmé de bandes dessinées (Germain & nous, Que du bonheur !, etc.), Frédéric Jannin est également actif dans les domaines de la télévision (les Snuls), de la radio (Le Jeu des Dictionnaires), de la musique (The Bowling Balls), de la publicité, du dessin humoristique, du journalisme, etc. Il est, comme la SABAM, multidisciplinaire. Choix logique donc pour illustrer notre rapport annuel !

Retrouvez Frédéric Jannin sur www.jannin.com

SABAM AWARD

prix pour la meilleure photo presse 2006



«Ah, leuke verrassing» (Frank BOELENS, 1er Prix)



«Zebra» (Jimmy KETS)



«Brandweer op fiets te Putte» (David LEGREVE)



SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS,
COMPOSITEURS ET ÉDITEURS
« SABAM » S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social :
Rue d'Arlon 75-77
1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11
Fax : +32 (0)2 231 18 00
Site Internet : <http://www.SABAM.be>